

**Carrière de Kerléac'h**  
Commune de Guissény (29)

-  
**Etape 6.2 – Annexes de l'étude d'impact**

-  
Selon les prescriptions de l'article R122-5 du Code de l'Environnement

**SAS CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ**

**Lieu-dit « Kerléac'h »  
29880 GUISSÉNY**



**SOCOTEC**

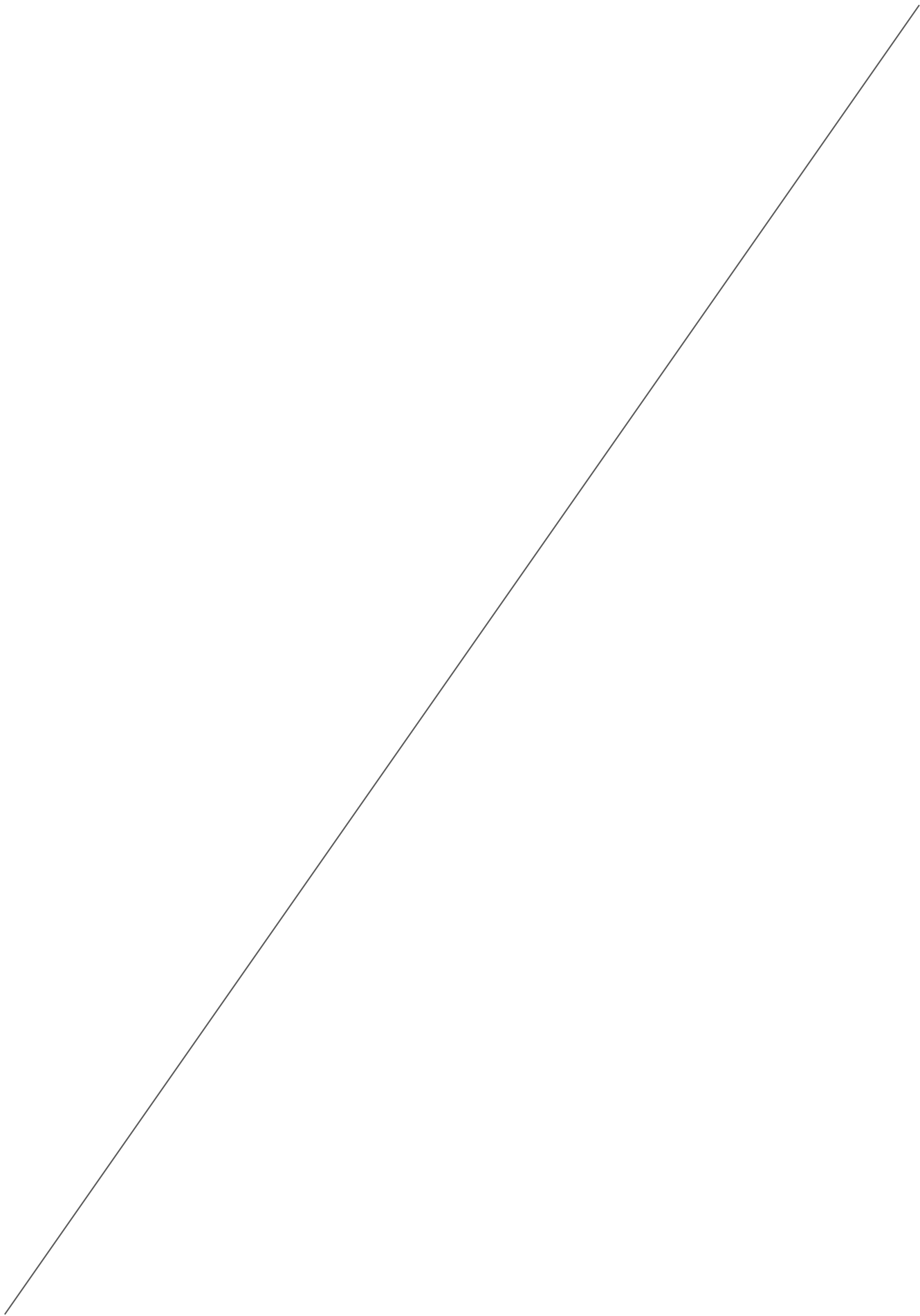
AXE S.A.S - Pôle d'Expertise Règlementaire  
SOCOTEC Environnement & Sécurité

Campus de Ker-Lann – 1, rue Siméon Poisson – 35170 BRUZ  
☎ : 02 99 52 52 12 / Fax : 02 99 52 52 11  
[www.socotec.fr](http://www.socotec.fr)

*Version n°1 – Juillet 2021*

2021.919V2

Affaire suivie par :  
Flora COUPPEY (Chargée d'affaires ICPE – Faune/Flore)  
Thomas SEGUIN (Responsable du pôle ICPE/Carrière)

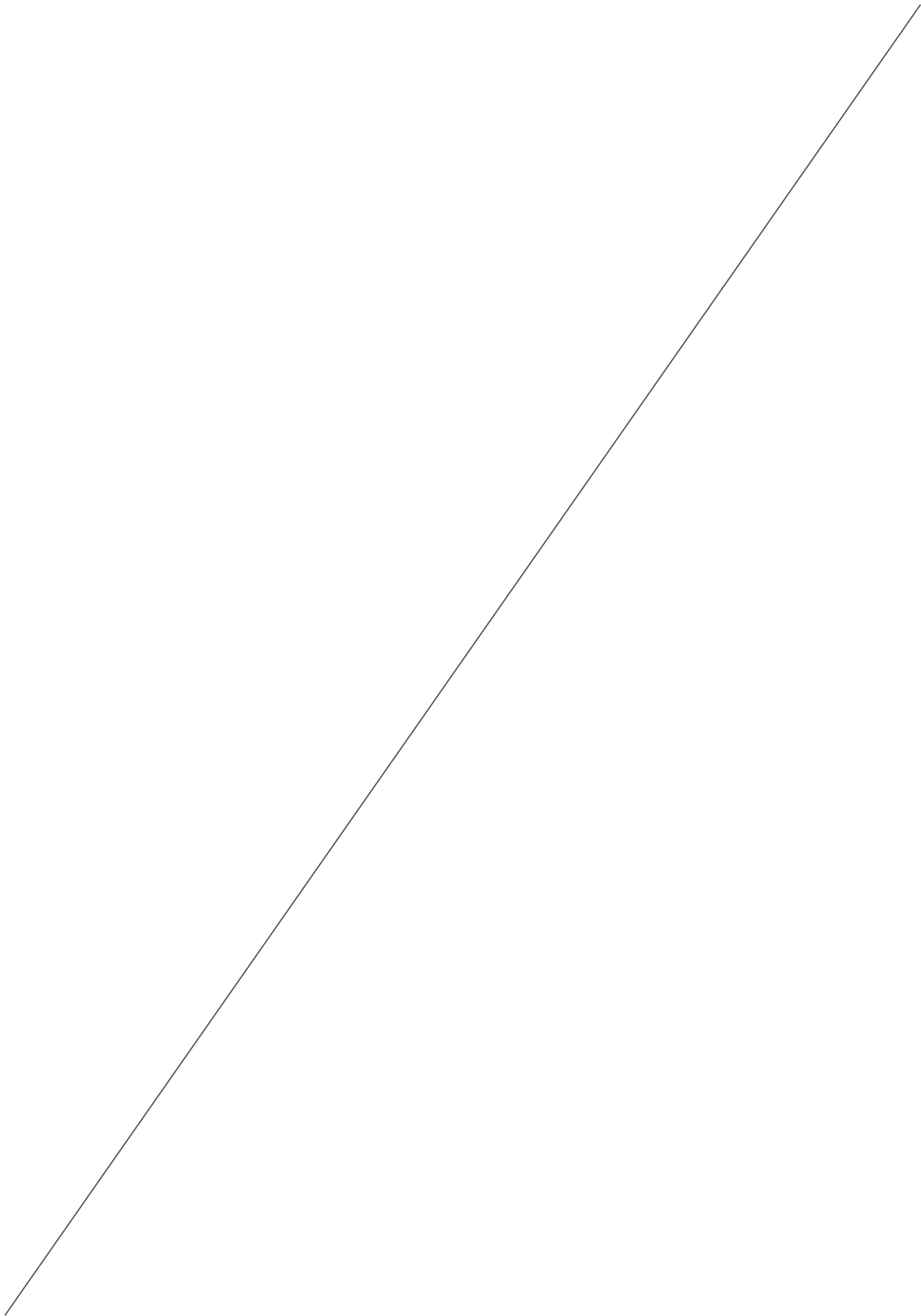


# ANNEXES DE L'ETUDE D'IMPACT

---

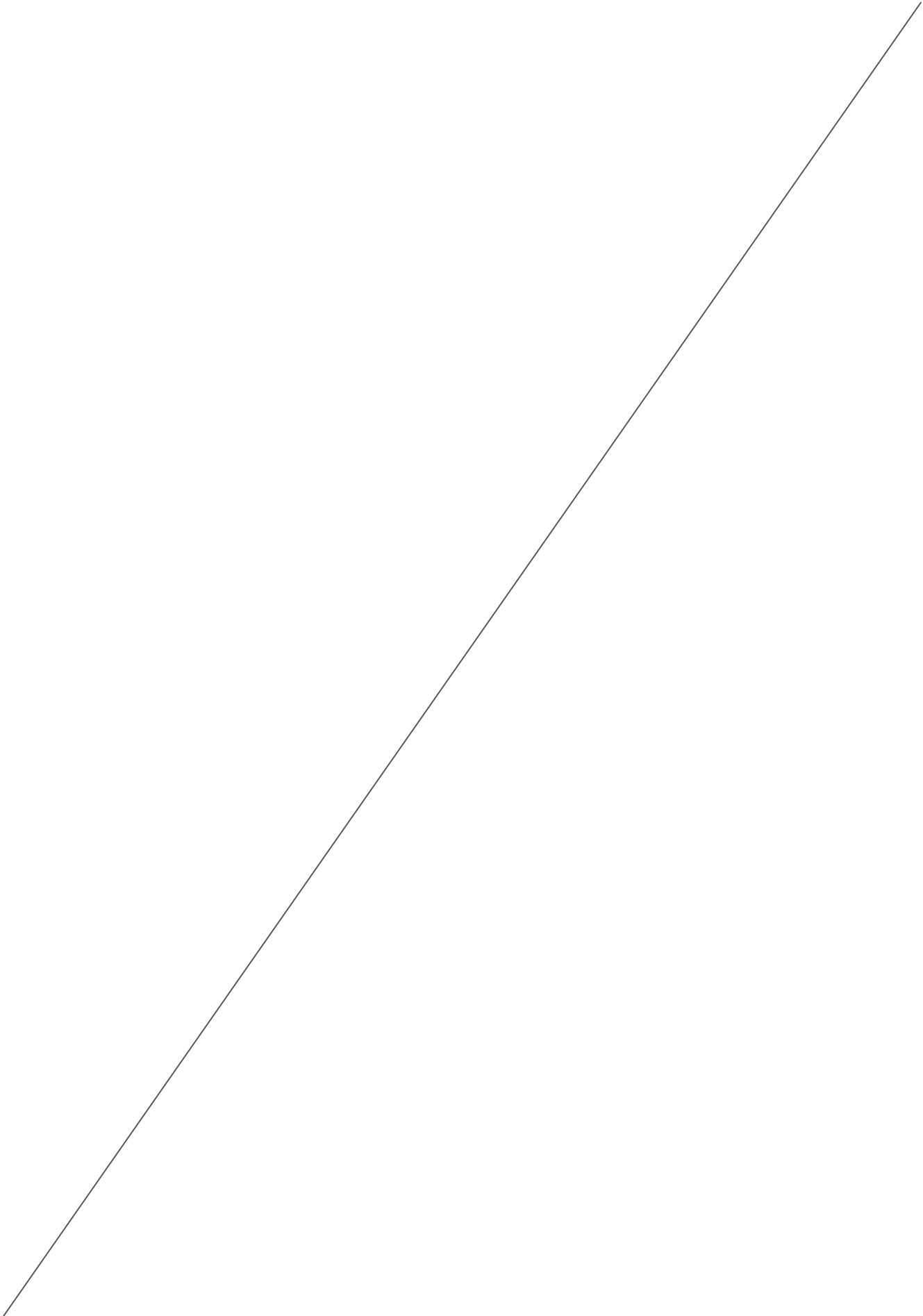
Annexe 1 : Etude faune-flore-habitats

Annexe 2 : Fiches de mesures de bruit



## **ANNEXE 1 : ÉTUDE FAUNE FLORE HABITATS**

---



**Projet de renouvellement de la carrière de Kerléac'h**  
**Etude Faune-Flore-Habitats**



**Société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ**

**Commune de Guissény (29)**

**Investigations naturalistes : octobre 2019 à juillet 2020**

**Rédaction de l'étude : septembre 2020**



**Socotec**  
Campus de Rennes - Ker Lann  
1 rue Siméon Poisson - 35170 BRUZ  
Tel: 02 99 52 52 12 Fax : 02 99 52 52 11  
[www.socotec.com](http://www.socotec.com)

*Préservation... Protection... Environnement... Écosystèmes... Habitats...*

---

**Personnes ayant contribué à l'élaboration de la présente étude**

---

**Gestionnaire du site :**

---



**CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ**

Le Dirou

29880 GUISSENY

*Porteur du projet :*

Alain GERVEZ

Tél : 02 98 25 61 43

E-mail : constructions.gervez@wanadoo.fr

---

**Réalisation de l'étude :**

---



**SOCOTEC**

Campus de Ker Lann – 1 rue Siméon Poisson

35170 BRUZ

Tél : 02 99 52 52 12 / fax : 02 99 52 52 11

E-mail : flora.coupey@socotec.com  
thibaud.pehourcq@socotec.com

*Auteurs :*

Thibaud PEHOURCQ

Chargé d'études en environnement et écologie

*Diplômé en Master en Ecologie et Développement Durable, option  
écologie des ressources naturelles*

Flora COUPPEY

Contrôle qualité



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>Partie 1 - Contexte du site</b>	<b>7</b>
<b>I. Présentation du site</b>	<b>8</b>
<b>II. Aménagement du site</b>	<b>9</b>
<b>Partie 2 - Présentation de l'état actuel du site et de son environnement</b>	<b>10</b>
<b>I. Etat actuel du site</b>	<b>11</b>
<b>II. Sensibilité écologique aux abords du site</b>	<b>12</b>
II.1. Zones naturelles d'intérêt local	12
II.2. Zone Natura 2000	12
II.3. Arrêté de protection de Biotope	13
II.4. ZNIEFF de type 1	14
II.5. Autres types de zones	16
II.6. Bilan du patrimoine naturel local aux abords du site	16
<b>III. Trame verte et bleue du secteur</b>	<b>17</b>
III.1. Définition	17
III.2. Application à l'échelle régionale : le SRCE de Bretagne	17
III.3. Application à l'échelle intercommunale	19
III.4. Application à l'échelle locale : Corridors biologiques du secteur d'étude	19
III.5. Bilan des interactions du site avec la trame verte et bleue du secteur	20
<b>Partie 3 - Diagnostic écologique du site</b>	<b>21</b>
<b>I. Contexte réglementaire</b>	<b>22</b>
<b>II. Définition de l'aire d'étude</b>	<b>23</b>
<b>III. Périodes d'observation</b>	<b>24</b>
<b>IV. Méthodologies d'inventaires</b>	<b>25</b>
IV.1. Inventaires floristiques	25
IV.2. Inventaires faunistiques	25
<b>V. Bilan des inventaires naturalistes</b>	<b>28</b>
<b>V.1. Habitats naturels rencontrés dans l'aire d'étude du site</b>	<b>28</b>
1. Descriptif des habitats	30
2. Bilan des habitats recensés	34
<b>V.2. Bilan des inventaires floristiques</b>	<b>35</b>
<b>V.3. Bilan des inventaires faunistiques</b>	<b>35</b>
1. Amphibiens	37
2. Reptiles	38
3. Oiseaux	39
4. Insectes	42

5. Mammifères	44
<b>VI. Synthèse des enjeux</b>	<b>45</b>
<b>Partie 4 - Incidences, impacts et mesures du site</b>	<b>48</b>
<b>I. Incidences du site sur les milieux naturels</b>	<b>49</b>
I.1. Incidences sur les milieux naturels protégés	49
I.2. Incidences sur la trame verte et bleue	49
<b>II. Analyse des impacts initiaux du site sur la faune, la flore et les habitats</b>	<b>49</b>
II.1. Impacts sur les espèces végétales	50
II.2. Impacts sur les habitats	50
II.3. Impacts sur les insectes	50
II.4. Impacts sur les amphibiens	50
II.5. Impacts sur les reptiles	50
II.6. Impacts sur les oiseaux	51
II.7. Impacts sur les mammifères	51
II.8. Synthèse des impacts initiaux du site sur la faune, la flore et les habitats	52
<b>III. Mesures visant à éviter, réduire ou le cas échéant compenser les impacts potentiels du site</b>	<b>53</b>
III.1. Mesures d'évitement	54
III.2. Mesures de réduction	55
III.3. Localisation de la mesure d'évitement	56
III.4 Synthèse des impacts résiduels du site sur la faune, la flore et les habitats	57
III.5. Mesures compensatoires	58
III.6. Bilan des impacts après mesures	58
<b>Conclusion</b>	<b>59</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>60</b>
<b>Annexes</b>	<b>61</b>

*Ce rapport est basé sur les conditions observées et les informations fournies par le pétitionnaire lors des visites terrains. Les recommandations et les résultats présentés dans l'étude constituent un inventaire non exhaustif ni définitif et ne couvrent pas tous les dangers ou risques potentiels des activités de l'établissement, ni ne garantissent que l'établissement est en règle avec les dispositions législatives, réglementaires, normatives ou statutaires applicables.*

*Ce rapport a pour objet d'assister le pétitionnaire dans les actions de prévention et de protection de l'environnement. Le contenu de ce rapport ne pourra pas être utilisé par un tiers en tant que document contractuel. Le présent rapport ne peut être utilisé de façon partielle, en isolant telle ou telle partie de son contenu.*

*Cette étude est protégée par la législation sur le droit d'auteur et sur la propriété intellectuelle. Aucune publication, mention ou reproduction, même partielle, du rapport et de son contenu ne pourra être faite sans accord écrit préalable de l'auteur.*

## Index des figures

Figure 1 : Localisation du site.....	8
Figure 2 : Configuration du site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ en phase 5.....	9
Figure 3 : Vues des terrains du site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ .....	11
Figure 4 : Localisation du site vis-à-vis des zones Natura 2000 du secteur d'étude .....	13
Figure 5 : Localisation du site vis-à-vis de la zone d'arrêté de protection de biotope « Marais du Curnic » .....	14
Figure 6 : Localisation du site vis-à-vis des ZNIEFF de type 1 du secteur d'étude .....	16
Figure 7 : Cartographie de synthèse de la Trame Verte et Bleue pour la région Bretagne .....	18
Figure 8 : Cartographie de synthèse de la Trame Verte et Bleue du SCoT du Pays de Brest. ....	19
Figure 9 : Trame verte et bleue locale.....	20
Figure 10 : Aire d'étude du site.....	23
Figure 11 : Cartographie des habitats .....	29
Figure 12 : Cartographie des espèces protégées .....	36
Figure 13 : Localisation des enjeux écologiques de l'aire d'étude du site .....	47
Figure 14 : Localisation de la mesure environnementale envisagée dans le cadre du projet de renouvellement de la carrière.....	56

## Index des tableaux

Tableau 1: Zones naturelles d'intérêt local.....	12
Tableau 2 : Prospections terrains réalisées à ce jour sur l'aire d'étude du site .....	24
Tableau 3 : Habitats rencontrés dans l'aire d'étude du site .....	28
Tableau 4 : Espèces d'amphibiens recensées dans le secteur d'étude .....	37
Tableau 5 : Espèce de reptiles recensée dans le secteur d'étude.....	38
Tableau 6 : Espèces d'oiseaux recensées dans le secteur d'étude .....	40
Tableau 7 : Espèces de lépidoptères rhopalocères recensées dans le secteur d'étude .....	42
Tableau 8 : Espèces d'odonates recensés dans le secteur d'étude .....	43
Tableau 9 : Espèces de mammifères terrestres recensées dans le secteur d'étude .....	44
Tableau 10 : Espèce de chiroptères recensée dans le secteur d'étude .....	44
Tableau 11 : Enjeux écologiques de l'aire d'étude du site .....	46
Tableau 12 : Synthèse des impacts initiaux du site sur la faune, la flore et les habitats .....	52
Tableau 13 : Synthèse des impacts résiduels du site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ...	57

## Introduction

---

La société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ souhaite renouveler l'autorisation d'exploiter de sa carrière située au lieu-dit « Kerléac'h » sur la commune de Guissény (29).

La société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ a sollicité le bureau d'études SOCOTEC pour analyser le contexte écologique du secteur. Ce rapport présente les résultats de l'étude naturaliste menée dans l'emprise du site et sur ses abords immédiats.

Pour rappel, l'importance de l'intégration des préoccupations environnementales dans les choix de développement et d'aménagement a été mise en avant par le Grenelle de l'environnement. La notion d'évaluation environnementale a progressivement été introduite dans le droit français, grâce à plusieurs textes communautaires et nationaux.

Pour ce qui concerne l'évaluation environnementale des projets, désignée sous le terme d'étude d'impact, ces textes ont été codifiés et intégrés au Code de l'environnement. L'étude d'impact traduit la démarche d'évaluation mise en place par le maître d'ouvrage, avec l'objectif d'intégrer les préoccupations environnementales dans la conception de son projet. Le volet biodiversité est l'une des composantes de l'étude d'impact.

La présente étude faune-flore-habitats intervient dans le cadre réglementaire de la constitution de ce volet biodiversité. Les objectifs de la présente étude sont :

- ✓ D'attester ou non de la présence d'une espèce ou d'un habitat naturel remarquable et/ou protégé sur l'aire d'étude et d'en apprécier, le cas échéant, la répartition et l'importance de l'espèce ou de l'habitat.
- ✓ De définir les potentialités d'accueil du site vis-à-vis d'une ou des espèce(s) protégée(s) ou d'un groupe taxonomique particulier (*exemple : les amphibiens*).
- ✓ D'établir la sensibilité écologique de l'aire d'étude par rapport au site et à la réalisation de ses activités.
- ✓ D'envisager la mise en place de mesures d'évitement, de réduction et compensatoires, le cas échéant.

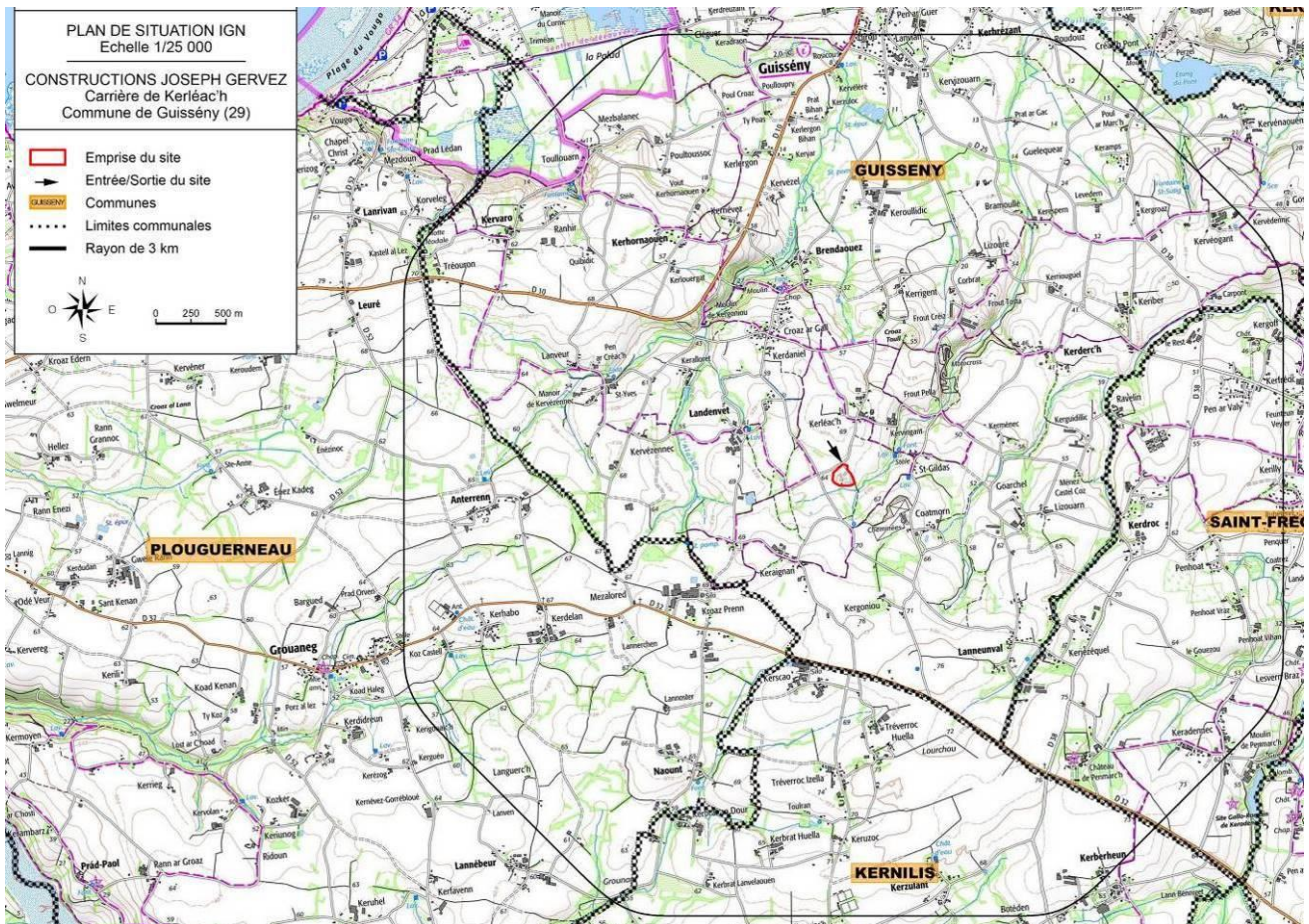
# Partie 1 - Contexte du site

---

# I. Présentation du site

La société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ envisage le renouvellement de l'autorisation d'exploiter de sa carrière située au lieu-dit « Kerléac'h » sur la commune de Guissény (29).

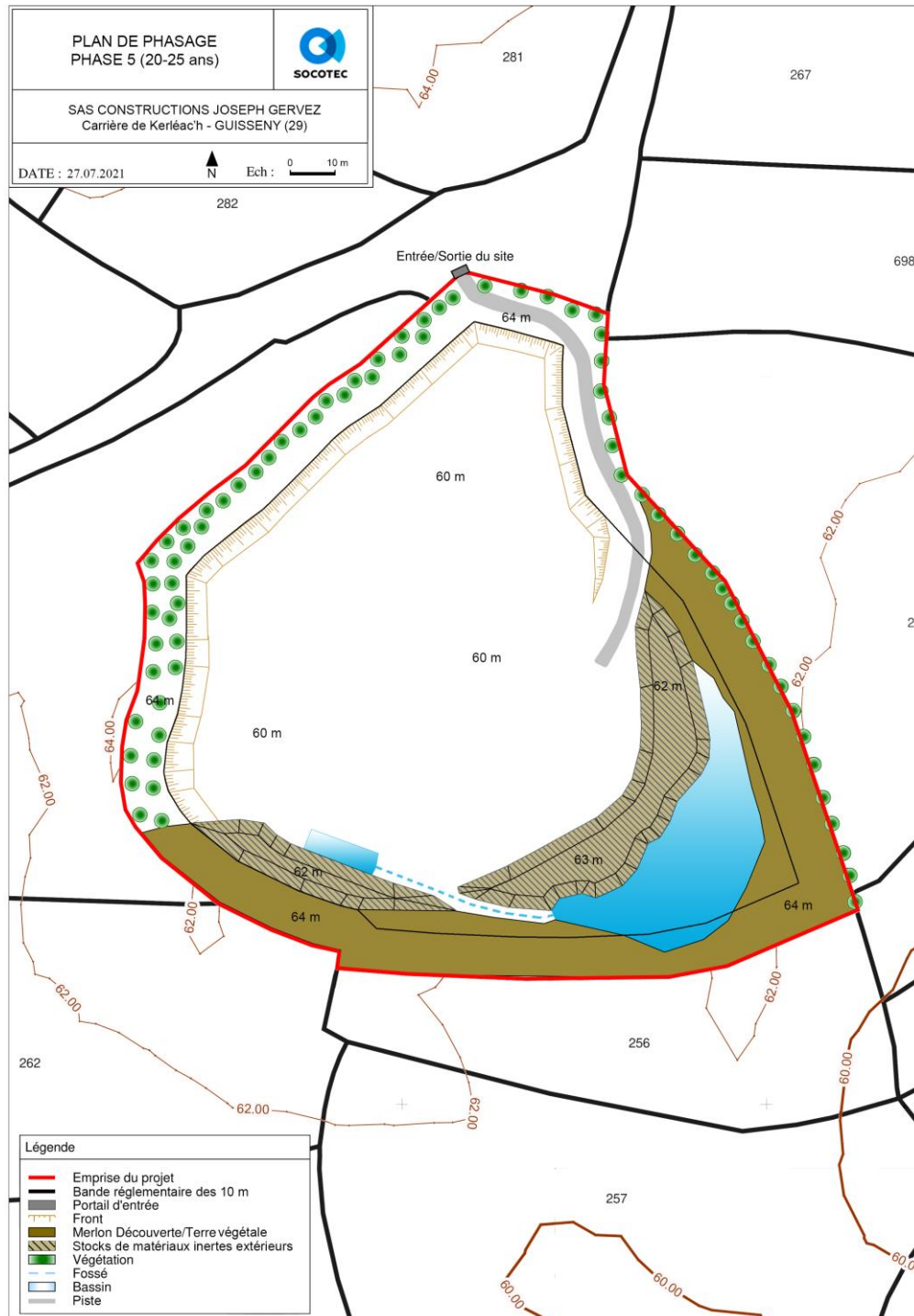
Le site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ est localisé dans le département du Finistère en région Bretagne (cf. Figure 1). Le site est localisé à environ 3,4 km au Sud du centre bourg de Guissény. L'altitude du secteur d'étude varie d'environ +60 à +64 m NGF.



## II. Aménagement du site

Compte tenu des réserves estimées et de la production sollicitée, l'autorisation de renouvellement d'exploiter de la carrière de Kerléac'h est sollicitée pour une durée de 25 ans (incluant la remise en état).

Le plan ci-après précise la configuration du site attendue à la phase 5 (20-25 ans).



**Figure 2 : Configuration du site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ en phase 5**

## **Partie 2 - Présentation de l'état actuel du site et de son environnement**

---



## I. Etat actuel du site

Le renouvellement de la carrière représente une surface totale de 1,68 ha. Les terrains du site accueillent actuellement des friches, des zones décapées, un point d'eau, des haies et des zones rudérales.

Les photographies suivantes illustrent l'occupation des sols des terrains du site.



**Vue sur les terrains en friche du site**



**Vue sur la zone actuellement exploitée du site**

**Figure 3 : Vues des terrains du site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ**

## II. Sensibilité écologique aux abords du site

### II.1. Zones naturelles d'intérêt local

Le tableau présenté ci-dessous est un inventaire des zones naturelles localisées dans un rayon de 5 km autour du site.

**Tableau 1: Zones naturelles d'intérêt local**

Patrimoine naturel	Intitulé	Distance / Orientation au site
Zone Natura 2000	ZSC FR5300043 « Guissény »	2,8 km / Nord-Ouest
	ZSC FR5300017 « Abers - Côtes des légendes »	4,1 km / Sud-Ouest
Arrêté de protection de biotope	FR3800458 « Marais du Curnic »	2,8 km / Nord-Ouest
ZNIEFF de type I	n°530030088 « Marais du Curnic et Dune du Vougo »	2,8 km / Nord-Ouest
	n°530006020 « Anse de Guissény – Estuaire de Quillimadec »	3,8 km / Nord
	n°530030190 « Aber Wrac'h »	4,6 km / Sud-Ouest

### II.2. Zone Natura 2000

Deux zones Natura 2000 sont présentes dans un rayon de 5 km autour du site (cf. Figure 4). Il s'agit de la ZSC FR5300043 « Guissény » et de la ZSC FR5300017 « Abers – Côtes des légendes ».

#### 1. ZSC FR5300043 « Guissény »

Cette zone Natura 2000, d'une surface d'environ 600 ha, est représentée à 60% de surface marine. Elle est composée de l'estuaire de Quillimadec et de l'étang du Curnic.

Ce site abrite une espèce d'oiseaux menacée, le Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*). De plus, deux espèces d'invertébrés y ont été recensées : l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*).

Concernant la flore, on note la présence de la Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) et de quatre autres espèces importantes : la Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), le Chardon des dunes (*Eryngium maritimum*), la Diotis maritime (*Othantus maritimus*) et le Saule des dunes (*Salix arenaria*).

#### 2. ZSC FR5300017 « Abers – Côtes des légendes »

Cette zone Natura 2000 a une surface d'environ 22 700 ha. Elle est constituée à 94% de superficie marine.

Le site des Abers est délimité par la partie Ouest, sur la limite du parc marin (commune de Porspoder), et s'étend jusqu'à l'Est (commune de Guissény). Il englobe des îles, îlots, écueils, l'Aber Benoît et l'Aber Wrac'h.

On y trouve le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), le Grand dauphin commun (*Tursiops truncatus*), le Marsouin commun (*Phocoena phocoena*), la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), le Phoque gris (*Halichoerus grypus*) et le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*).

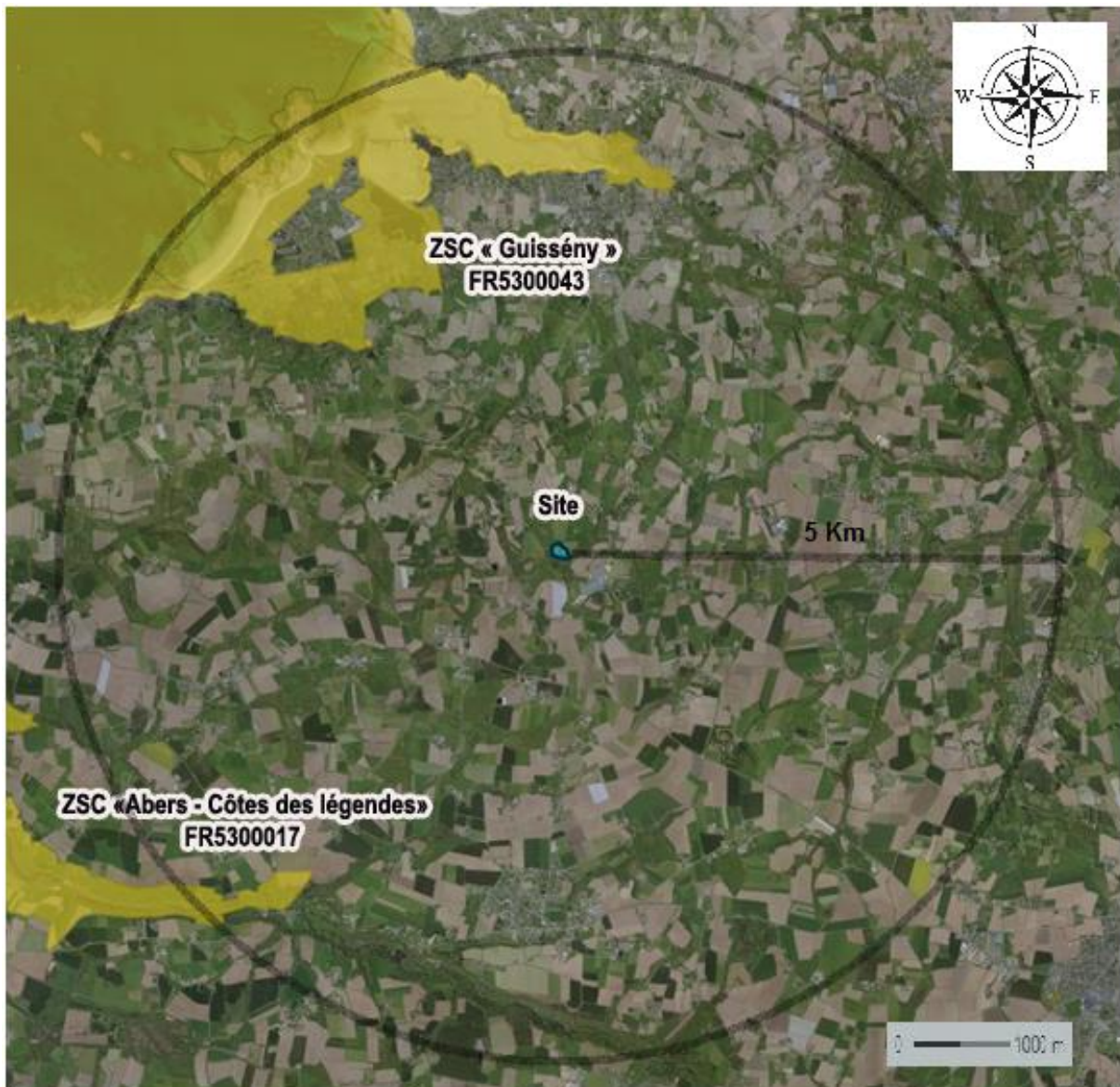


Figure 4 : Localisation du site vis-à-vis des zones Natura 2000 du secteur d'étude

### II.3. Arrêté de protection de Biotope

Dans un rayon de 5 km autour du site d'étude, il y a une zone réglementée par un arrêté de protection biotope, celui du « Marais du Curnic » (cf. Figure 5).

C'est une zone d'environ 110 ha. Elle est réglementée par l'arrêté préfectoral du 08/07/1997 (modifié en 2010).

Les textes précisent la présence de cinq espèces ayant motivé la création de cet arrêté. Il y a l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), la Droséra intermédiaire (*Drosera intermedia*), la Droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), le Damier de la Succise (*Ephydryas aurinia*) et la Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*).



Figure 5 : Localisation du site vis-à-vis de la zone d'arrêté de protection de biotope « Marais du Curnic »

## II.4. ZNIEFF de type 1

On note la présence de trois ZNIEFF de type I dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude. Il s'agit de la zone ZNIEFF de type I n°530030088, nommée « Marais du Curnic et Dune du Vougo », la zone ZNIEFF de type I n°530030190, nommée « Aber Wrac'h », et de la zone ZNIEFF de type I n°530006020, nommée « Anse de Guissény-Estuaire de Quillimadec » (cf. Figure 6).

### **1. ZNIEFF de type 1 n°530030088 « Marais du Curnic et dune du Vougo »**

Cette ZNIEFF d'une superficie de 266 ha possède une cinquantaine d'espèces déterminantes pour ces habitats, dont des amphibiens tels que le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*). Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) est également présent. De plus, elle accueille plusieurs espèces d'odonates telles que l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) et l'Agrion délicat (*Ceragrion tenellum*). Il y a aussi de nombreuses espèces d'oiseaux telles que le Bruant proyer (*Emberiza calandra*) et le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), des mammifères tels que le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), des reptiles comme par exemple la Vipère péliade (*Vipera berus*) et des poissons comme l'Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*).

Concernant la flore, on note la présence de la Gymnadénie moucheron (*Gymnadenia conopsea*), de la Sagine noueuse (*Sagina nodosa*) et de la Platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*).

### **2. ZNIEFF de type 1 n°530030190 « Aber Wrac'h »**

Cette ZNIEFF a une superficie de 326 ha. Elle regroupe comme habitats des hêtraies atlantiques acidiphiles, des fourrés des prés salés, des prés salés atlantiques et des hêtraies neutrophiles.

Il y a huit espèces déterminantes pour cette zone, dont des mammifères tels que le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*). Il y a aussi des oiseaux tels que le Héron garde-bœufs (*Bubulcus ibis*), l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) et le Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*). Pour finir, il y a aussi l'Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*) et le Saumon d'Atlantique (*Salmo salar*).

### **3. ZNIEFF de type 1 n°530006020 « Anse de Guissény – Estuaire de Quillimadec »**

Cette ZNIEFF fait en superficie 155 ha. L'habitat prédominant dans la zone est la vasière de banc de sable sans végétation (71% de la surface totale de la ZNIEFF).

Concernant les espèces déterminantes, il y a le Tournepierre à collier (*Arenaria interpres*), le Bécasseau sanderling (*Calidris alba*), la Barge rousse (*Limosa lapponica*), le Canard siffleur (*Mareca penelope*), le Grand Gravelot (*Charadrius hiaticula*), le Chevalier gambette (*Tringa totanus*) et la Bergeronnette flavéole (*Motacilla flava flavissima*).

Pour la flore, il a été recensé de la Petite centaurée délicate (*Centaurium pulchellum*), de la Ciste marine (*Crithmum maritimum*), du Panicaut de mer (*Eryngium maritimum*) et du Statice commun (*Limonium vulgare*).



Figure 6 : Localisation du site vis-à-vis des ZNIEFF de type 1 du secteur d'étude

## II.5. Autres types de zones

Dans un rayon de 5 km autour du site de la carrière de Kerléac'h, il n'est pas recensé de :

- Parc naturel régional.
- ZNIEFF de type 2.
- ENS (espace naturel sensible).
- Parc national.

## II.6. Bilan du patrimoine naturel local aux abords du site

La zone naturelle d'intérêt local la plus proche du site d'étude est la zone Natura 2000 FR5300043 nommée « Guissény », située à 2,8 km du site.

Dans le cadre de la réalisation des inventaires naturalistes de la présente étude, les espèces terrestres protégées recensées au sein de cette zone ainsi que celles ayant justifiées le classement des zones naturelles périphériques ont en priorité été recherchées.

## **III. Trame verte et bleue du secteur**

---

### **III.1. Définition**

---

La trame verte et bleue est un outil d'aménagement durable du territoire. Elle a pour objectifs :

- de freiner la disparition et la dégradation des milieux naturels, qui sont de plus en plus réduits et morcelés par l'urbanisation, les infrastructures et les activités humaines,
- d'éviter l'isolement des milieux naturels et de maintenir la possibilité de connexions entre eux.

La trame verte et bleue concerne à la fois les milieux terrestres (trame verte) et les milieux aquatiques (trame bleue). Elle est formée d'un réseau de continuités écologiques, qui comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

### **III.2. Application à l'échelle régionale : le SRCE de Bretagne**

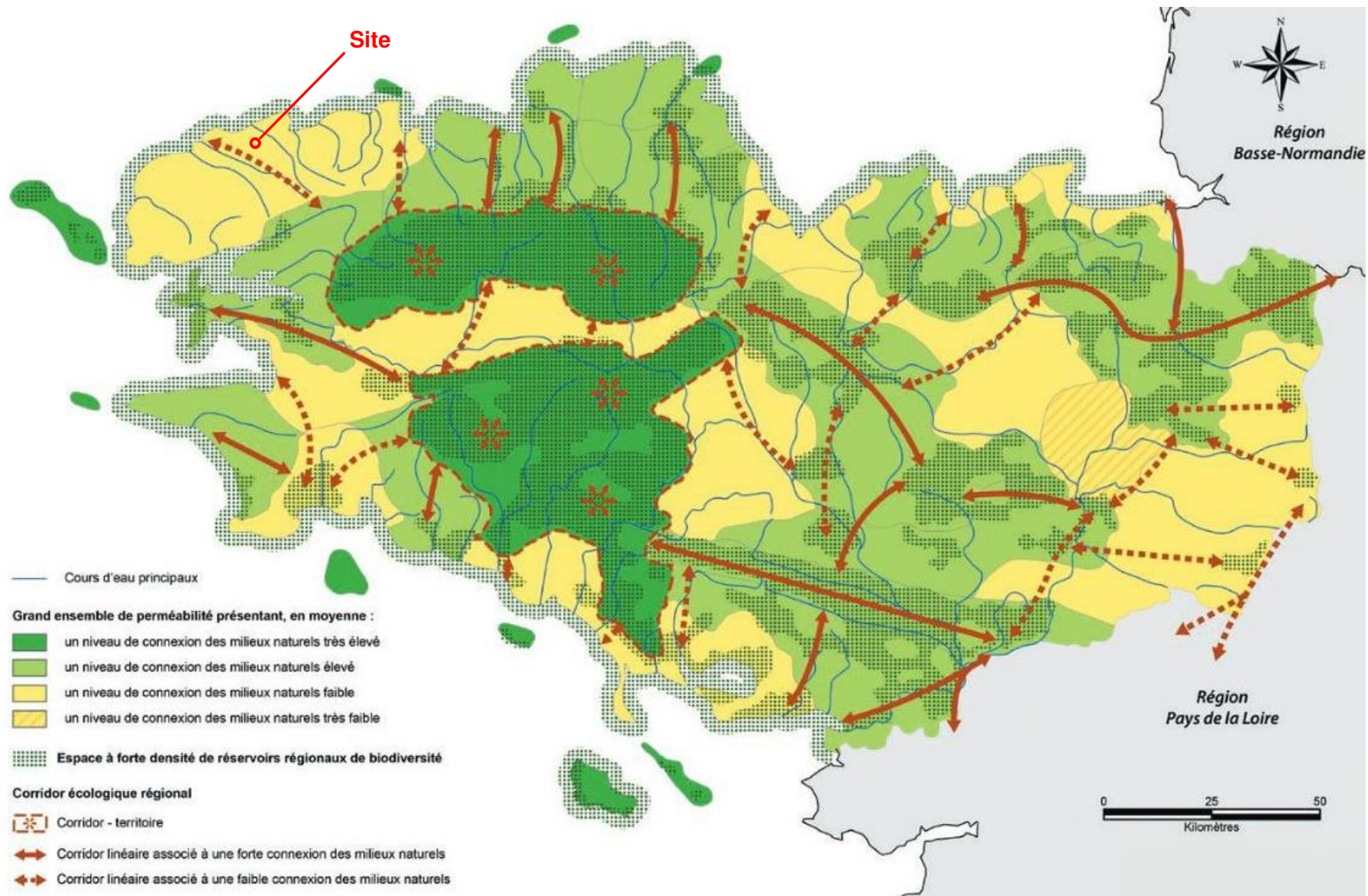
---

A l'échelle de la région Bretagne, la démarche de mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) a été initiée en Décembre 2012. Le SRCE de Bretagne a été adopté le 2 Novembre 2015.

Il se compose :

- d'un résumé non technique,
- d'un rapport 1 intitulé « Diagnostic et enjeux » : ce document établit un diagnostic de la Bretagne sous l'angle des continuités écologiques et présente les sept enjeux bretons associés aux continuités écologiques,
- d'un rapport 2 intitulé « la trame verte et bleue régionale » : il présente la méthode d'identification de la trame verte et bleue régionale puis analyse cette dernière.
- d'un rapport 3 intitulé « Le plan d'actions stratégique » : ce document explicite, en premier lieu, les clés de lecture et de prise en compte du SRCE. Il expose ensuite les objectifs assignés aux différents constituants de la trame verte et bleue régionale. Il comprend le plan d'actions en lui-même, avec une description puis une territorialisation de ces dernières. Spécificité de la Bretagne, il inclut un cadre méthodologique pour l'identification des trames vertes et bleues aux échelles infra-régionales. Enfin, il s'achève par les modalités de suivi et d'évaluation du SRCE.
- d'un rapport 4 intitulé « L'évaluation environnementale du SRCE » qui évalue les effets du SRCE sur l'environnement dans toutes ses composantes et propose des mesures visant à réduire les effets dommageables.
- d'un atlas cartographique qui comprend :
  - o deux cartes de la trame verte et bleue régionale au 1:100 000,
  - o une carte des objectifs assignés à la trame verte et bleue régionale,
  - o une carte des actions prioritaires par grand ensemble de perméabilité,
  - o une carte de synthèse, visualisation synthétique de la trame verte et bleue régionale.

Vis-à-vis de ce dernier élément cartographique, le site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ s'y inscrit de la manière suivante.



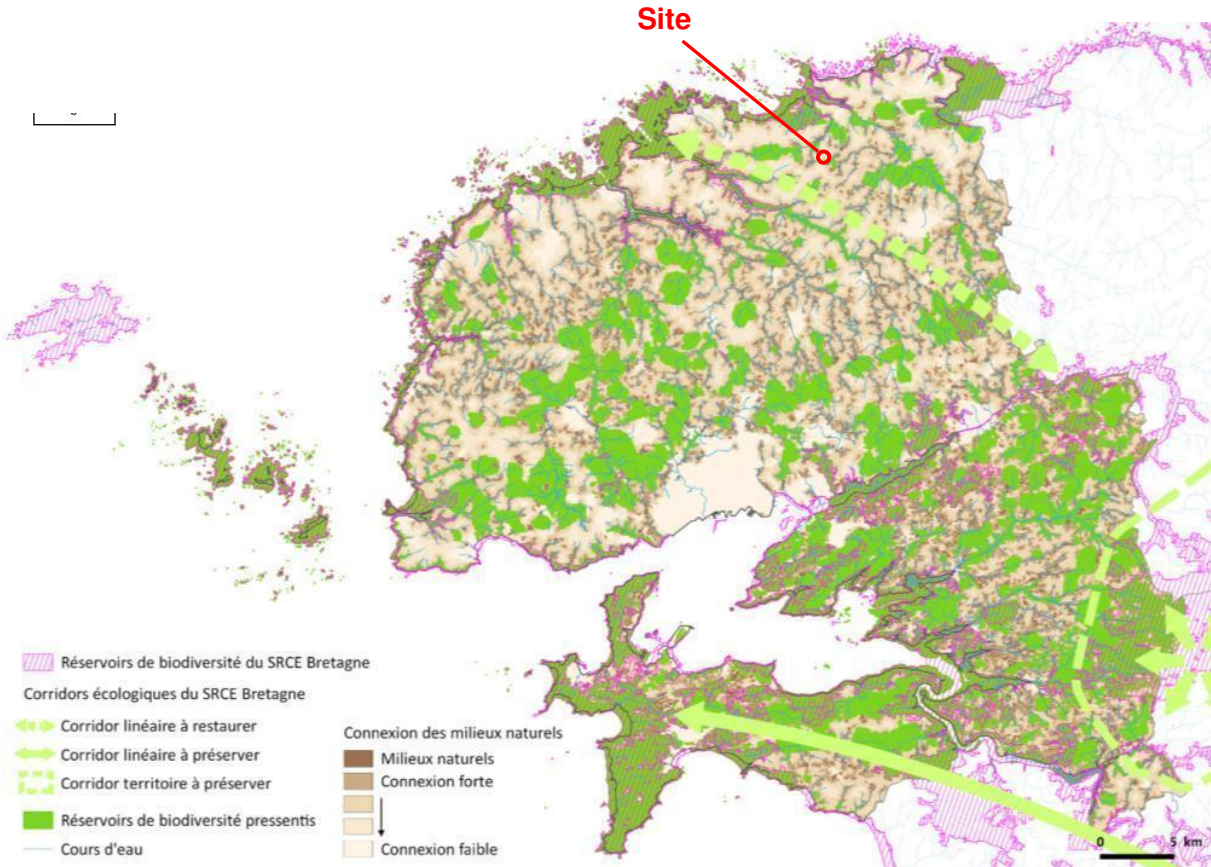
**Figure 7 : Cartographie de synthèse de la Trame Verte et Bleue pour la région Bretagne**



Le site se trouve à 3,2 km d'un corridor linéaire associé à une faible connexion des milieux naturels.

### III.3. Application à l'échelle intercommunale

La carrière de Kerléac'h est concernée par le Schéma de Cohérence Territoriale du pays de Brest.

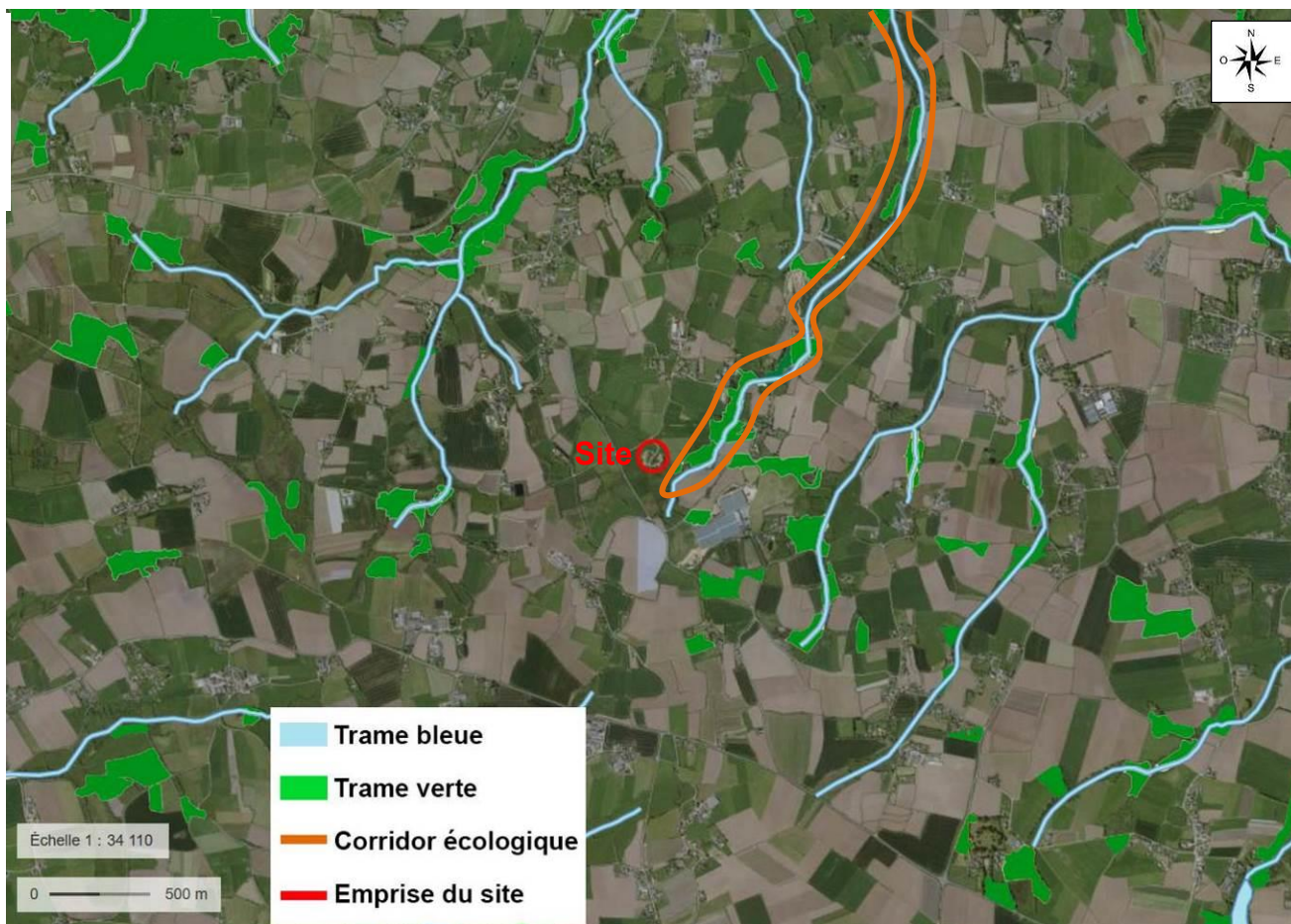


**Figure 8 : Cartographie de synthèse de la Trame Verte et Bleue du SCoT du Pays de Brest.**

Au regard des éléments de la trame verte et bleue du SCoT du Pays de Brest, on constate que le site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ est situé à 3,2 km d'un corridor linéaire à restaurer. La connexion des milieux naturels dans l'environnement au site est faible et il n'y a pas de réservoirs de biodiversité.

### III.4. Application à l'échelle locale : Corridors biologiques du secteur d'étude

Le site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ s'inscrit dans un environnement rural bocager marqué par la présence notamment du centre-bourg de Guissény. La carte ci-après permet d'apprécier les corridors biologiques présents dans l'environnement local du site.



**Figure 9 : Trame verte et bleue locale**

Au niveau local, le site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ est localisé (cf. Figure 9) à proximité d'un corridor écologique de la trame verte et bleue. Ce corridor est lié au réseau hydrographique (affluent du Quillimadec) bordé par des boisements.

Aucun corridor écologique n'est présent dans l'emprise du site car on note l'absence de boisements étendus, dû à l'exploitation de la carrière, et de réseau hydrographique.

### **III.5. Bilan des interactions du site avec la trame verte et bleue du secteur**

L'emprise du site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ n'est pas située au sein d'un corridor écologique identifié selon les trames vertes et bleues du SRCE de Bretagne et du SCoT du Pays de Brest.

A l'échelle locale, l'emprise du site est située à proximité immédiate d'un corridor écologique de la trame verte et bleue lié à la présence conjuguée de boisements et d'un ruisseau.

## **Partie 3 - Diagnostic écologique du site**

---

## I. Contexte réglementaire

Les contraintes réglementaires identifiées s'appuient sur les textes en vigueur au moment de la rédaction de la présente étude. Ont ainsi été utilisés :

Pour la flore :

- ✓ La Base de Données Nomenclaturale de la Flore de France (B.D.N.F.F., [www.tela-botanica.org](http://www.tela-botanica.org)) pour caractériser les espèces floristiques.
- ✓ La liste nationale des espèces protégées sur l'ensemble du territoire métropolitain (arrêté du 20/01/82 modifié par celui du 31/08/95), l'Annexe I de la Convention de Berne ainsi que l'Annexe IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».
- ✓ La liste régionale des espèces végétales protégées en région Bretagne (Arrêté du 23 juillet 1987) complétant la liste nationale.

Pour la faune :

- ✓ Oiseaux : La Directive « Oiseaux » Annexe I et définition du critère de rareté au niveau régional d'après l'Atlas Régional, les Listes Rouges nationale et internationale.
- ✓ Mammifères : Le Livre Rouge de la faune menacée de France, les Annexes II et IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore », la liste des espèces bénéficiant d'une protection nationale (Arrêté du 23 Avril 2007).
- ✓ Reptiles et Amphibiens : Annexes II ou IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore », le Livre Rouge de la faune menacée de France, la liste des espèces bénéficiant d'une protection nationale (Arrêté du 19 Novembre 2007).
- ✓ Insectes : Annexes II ou IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore », la liste des espèces bénéficiant d'une protection nationale (Arrêté du 23 Avril 2007).
- ✓ Vertébrés : Arrêté du 9 Août 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.

Concernant les habitats naturels, la nomenclature utilisée est celle de la typologie CORINE BIOTOPES (BISSARDON M et al, 1997), référentiel de l'ensemble des habitats naturels présents en France et en Europe.

Le cas échéant, ce code a été complété par la typologie NATURA 2000 de l'Annexe I de la Directive européenne 92/43/CEE (dite Directive « Habitats-Faune-Flore »). Parmi ces habitats d'intérêt européen, ceux complétés d'un astérisque possèdent une forte valeur patrimoniale et sont considérés à ce titre comme « prioritaires ».

## II. Définition de l'aire d'étude

La réalisation d'une étude faune-flore-habitats s'accompagne au préalable de la définition d'une aire d'étude à prospecter. Dans le cas présent, la définition de cette aire d'étude a tenu compte du site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ ainsi que des potentialités écologiques présentes aux abords immédiats du site. Des recherches bibliographiques ont également permis d'analyser le contexte environnemental du secteur.

L'aire d'étude a par conséquent été centrée autour de l'emprise envisagée du site. L'aire d'étude comprend donc les terrains du site ainsi que leurs abords immédiats, ce qui représente une superficie de prospection d'environ 4,33 ha.

L'aire d'étude a été parcourue au cours de quatre passages naturalistes. Certains secteurs n'ont pu être prospectés de par la végétation dense. La figure ci-après localise le secteur étudié.



**Figure 10 : Aire d'étude du site**

Les inventaires ont été réalisés par des prospections de l'aire d'étude, en marchant lentement et en notant, au fur et à mesure des rencontres, chaque observation, toujours associée à une date et à une localité. Dans le cas présent, les recherches se sont focalisées sur la détermination des habitats et des espèces protégées.

Néanmoins, afin de comprendre les enjeux et l'organisation des cortèges biologiques présents, la totalité des espèces contactées au cours des prospections naturalistes a été relevée.

L'intégralité des espèces floristiques contactées lors des inventaires est notée dans la présente étude (cf. *Annexe III*).

L'étude a également permis l'élaboration de cartographies localisant les habitats naturels et les espèces protégées rencontrés dans l'aire d'étude du site (cf. *Annexes I et II*).

### III. Périodes d'observation

L'emprise du site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ a fait l'objet d'inventaires naturalistes permettant l'établissement d'un diagnostic écologique du secteur d'étude. Le détail des prospections naturalistes réalisées à ce jour sur les terrains du site est présenté dans le tableau suivant.

**Tableau 2 : Prospections terrains réalisées à ce jour sur l'aire d'étude du site**

Date des investigations	Diurne	Nocturne	Météo	Prestataire	Objet
23/09/2019	X	-	Nuageux vent modéré 9°C à 16°C	SOCOTEC	Mammifères (hors chiroptères) Oiseaux Amphibiens Reptiles Insectes Flore
04/03/2020	X	-	Nuageux vent modéré 7°C à 15°C	SOCOTEC	Mammifères (hors chiroptères) Oiseaux Amphibiens Reptiles Insectes Flore
26/05/2020	X	X	Ensoleillé vent faible 13°C à 22°C	SOCOTEC	Mammifères Oiseaux Amphibiens Reptiles Insectes Flore
08/07/2020	X	X	Nuageux à ensoleillé vent faible 14°C à 19°C	SOCOTEC	Mammifères Oiseaux Amphibiens Reptiles Insectes Flore
<b>Total nombre de passages effectués à ce jour</b>					4
<i>dont passage diurne</i>					4
<i>dont passage nocturne</i>					2

Les dates précises des passages ont été choisies en fonction de l'évolution des conditions météorologiques (température notamment) et des facteurs climatiques (ensoleillement, vent).

Les observations diurnes ont été réalisées en tout début (levée de soleil) et en fin de journée (crépuscule) afin de faciliter la reconnaissance de certains taxons (oiseaux, reptiles et amphibiens).

L'observation nocturne a été menée sur une durée moyenne de 2h après le coucher du soleil.

Lors de ces observations, les espèces faunistiques ont été recensées et leurs comportements définis afin d'analyser ultérieurement l'utilisation de l'aire d'étude par ces espèces. Une visite des refuges potentiels pour la faune a parallèlement été réalisée sans détérioration de ceux-ci. Chaque individu faunistique observé a été le moins possible dérangé par les passages de l'expert naturaliste.

## IV. Méthodologies d'inventaires

---

L'aire d'étude du site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ a fait l'objet d'inventaires floristiques et faunistiques. Les méthodologies d'inventaires appliquées pour chaque taxon étudié sont détaillées ci-après.

### IV.1. Inventaires floristiques

---

Les inventaires floristiques ont été conduits dans l'optique de révéler la biodiversité floristique globale du site afin de dégager les principaux enjeux écologiques et d'identifier les différents habitats présents dans l'aire d'étude du site.

Les données floristiques sont issues d'inventaires botaniques réalisés par milieux homogènes. Chaque milieu homogène a fait l'objet de relevés phytocénologiques (liste simple d'espèces), préférés aux relevés phytosociologiques d'avantage utilisés pour la caractérisation et l'analyse des habitats naturels. Une recherche d'espèces patrimoniales a systématiquement été réalisée dès caractérisation de formations végétales originales ou à fort potentiel écologique.

Les inventaires floristiques de la présente étude ont été effectués en octobre 2019 et mars, mai et juillet 2020.

### IV.2. Inventaires faunistiques

---

Les principaux taxons étudiés dans l'aire d'étude du site ont été choisis en fonction des potentialités d'accueil du secteur. Parmi eux ont été retenus : les mammifères, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux et les insectes dont odonates, coléoptères et lépidoptères.

La méthodologie d'inventaire utilisée pour chaque taxon fait l'objet des paragraphes ci-après.

#### ✓ Amphibiens

Dans un premier temps, la recherche des amphibiens a consisté en un repérage des milieux aquatiques présents au sein de l'aire d'étude du site.

Dans un second temps, des prospections de terrain ont été effectuées pour chaque milieu aquatique identifié. La recherche des amphibiens s'est déroulée comme suit :

- En journée : les berges des milieux aquatiques ont été parcourues afin de comptabiliser les pontes et les adultes éventuels. Un échantillonnage des amphibiens a également été effectué à l'aide d'une épuisette. En moyenne un coup d'épuisette tous les 5/10 mètres en fonction de la présence d'eau et de sa profondeur.
- En période nocturne : un enregistrement du chant, à l'aide d'un micro enregistreur H2next Handy Recorder, pour identification et confirmation ultérieure a été réalisé. Cet enregistrement a été couplé à un comptage à la lampe torche des individus à l'eau.

#### ✓ Reptiles

Les reptiles, dont l'activité dépend de la chaleur extérieure, ne peuvent être actifs lorsque la température est trop basse et doivent donc, comme les amphibiens, hiverner dans les régions les plus froides.

Par ailleurs, en période d'activités, la majorité des reptiles sont diurnes, mais d'autres sont actifs que le soir ou la nuit.

Ceux qui sont diurnes sont souvent plus visibles le matin et retournent à l'abri en milieu de journée pour ressortir en fin d'après-midi, en particulier quand il fait chaud. Dans des conditions plus fraîches, le pic d'activité se situe souvent en milieu de journée.

Dans le cadre de la présente étude, la recherche des reptiles a été effectuée tout au long de la journée mais en ciblant préférentiellement les heures matinales et de soirée.

Chaque passage a consisté à réaliser un parcours sur l'ensemble des habitats présents de l'aire d'étude, en inspectant systématiquement les abris (amas de pierres, souches, cavités...).

✓ Oiseaux

Dans le cadre de la présente étude, ont systématiquement été relevés et notés les oiseaux observés à l'œil nu à l'aide de jumelles, ainsi que les oiseaux entendus et identifiés avec certitude.

Les relevés ont été effectués préférentiellement entre 1 et 4 heures après le lever du soleil (suite au chorus matinal). Ces relevés ont été complétés par des écoutes nocturnes effectuées au cours des passages chiroptérologiques. Le cas échéant, ces écoutes ont été enregistrées à l'aide d'un micro enregistreur H2next Handy Recorder afin de permettre leur identification ou confirmation ultérieure.

✓ Insectes

Les inventaires entomologiques ont concerné les odonates, les lépidoptères et les coléoptères.

▪ Les Odonates

Pour les odonates, l'aire d'étude a été parcourue aléatoirement en privilégiant notamment, les points d'eau, les haies et les friches.

Chaque passage a, dans la mesure du possible, été réalisé dans des conditions optimales d'observation (peu de vent, temps sec). La détermination des individus a été faite à vue ou à défaut par capture au filet.

▪ Les Lépidoptères

La recherche des lépidoptères a consisté à parcourir l'aire d'étude du site en accentuant l'effort de prospection dans les habitats préférentiels (secteurs riches en plantes nectarifères notamment).

Ont été pris en compte tous les lépidoptères rhopalocères dont les adultes sont facilement reconnaissables à distance. En cas de nécessité, une capture au filet a été réalisée pour les individus jugés douteux afin de confirmer leur détermination.

Les recherches se sont concentrées principalement sur la plage horaire 10h-18h dans des conditions météorologiques favorables (couverture nuageuse faible, peu de vent, température d'au moins 13°C).

▪ Les Coléoptères

La recherche des coléoptères saproxyliques a consisté en l'inspection des arbres présents dans l'aire d'étude du site. Les troncs ont été prospectés afin de révéler la présence éventuelle d'attaques de larves saproxyliques ou d'individus adultes.

Cette recherche a été complétée par une observation crépusculaire. Certains adultes de coléoptères saproxyliques sont en effet plus actifs à la tombée du jour qu'en journée. C'est le cas notamment du Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) ou du Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).



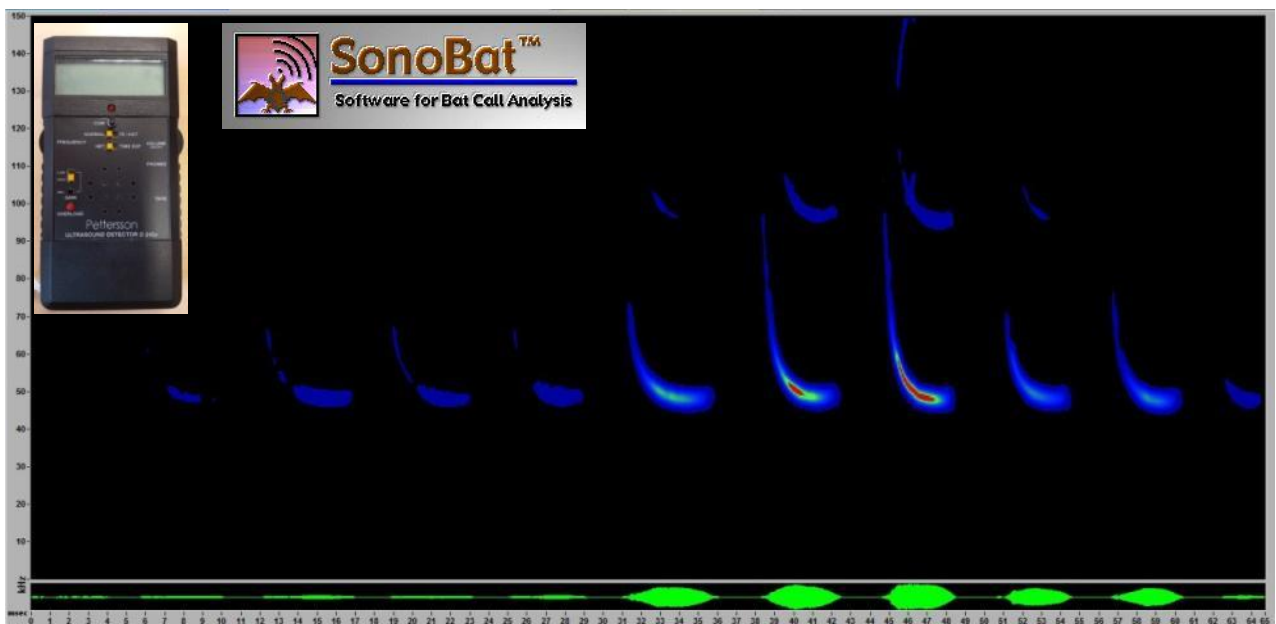
✓ Mammifères

Afin de déceler la présence de mammifères terrestres, un parcours systématique de l'aire d'étude a été réalisé afin de permettre un inventaire des individus et de rechercher les indices de présence éventuels (empreintes, déjections, terriers...). Ces investigations ont été effectuées à chaque intervention de terrain.

Concernant les chiroptères, des écoutes à l'aide d'un détecteur à ultrason Pettersson D240X ont été effectuées. Les milieux attractifs pour ces espèces ont été prospectés en priorité, comme les haies, les prairies ou les plans d'eau. Les écoutes ont été effectuées en début de soirée, à la tombée du jour et sur une durée moyenne de 2h.

L'analyse des écoutes a été réalisée via le logiciel Sonobat (version 2.9.8).

Exemple d'écoute nocturne réalisée à l'aide du détecteur à ultrason Pettersson D240X.  
Les données récoltées sont analysées via le logiciel Sonobat (version 2.9.8)



Ces écoutes ont été couplées à une recherche en journée des gîtes potentiels pour les chauves-souris présents dans l'aire d'étude du site. Ont notamment été recherchés, les fissures étroites dans les rochers, les trous d'arbres et les décollements d'écorce.

## V. Bilan des inventaires naturalistes

Les résultats des inventaires naturalistes menés en 2019 et 2020 dans l'aire d'étude du site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ font l'objet des paragraphes suivants.

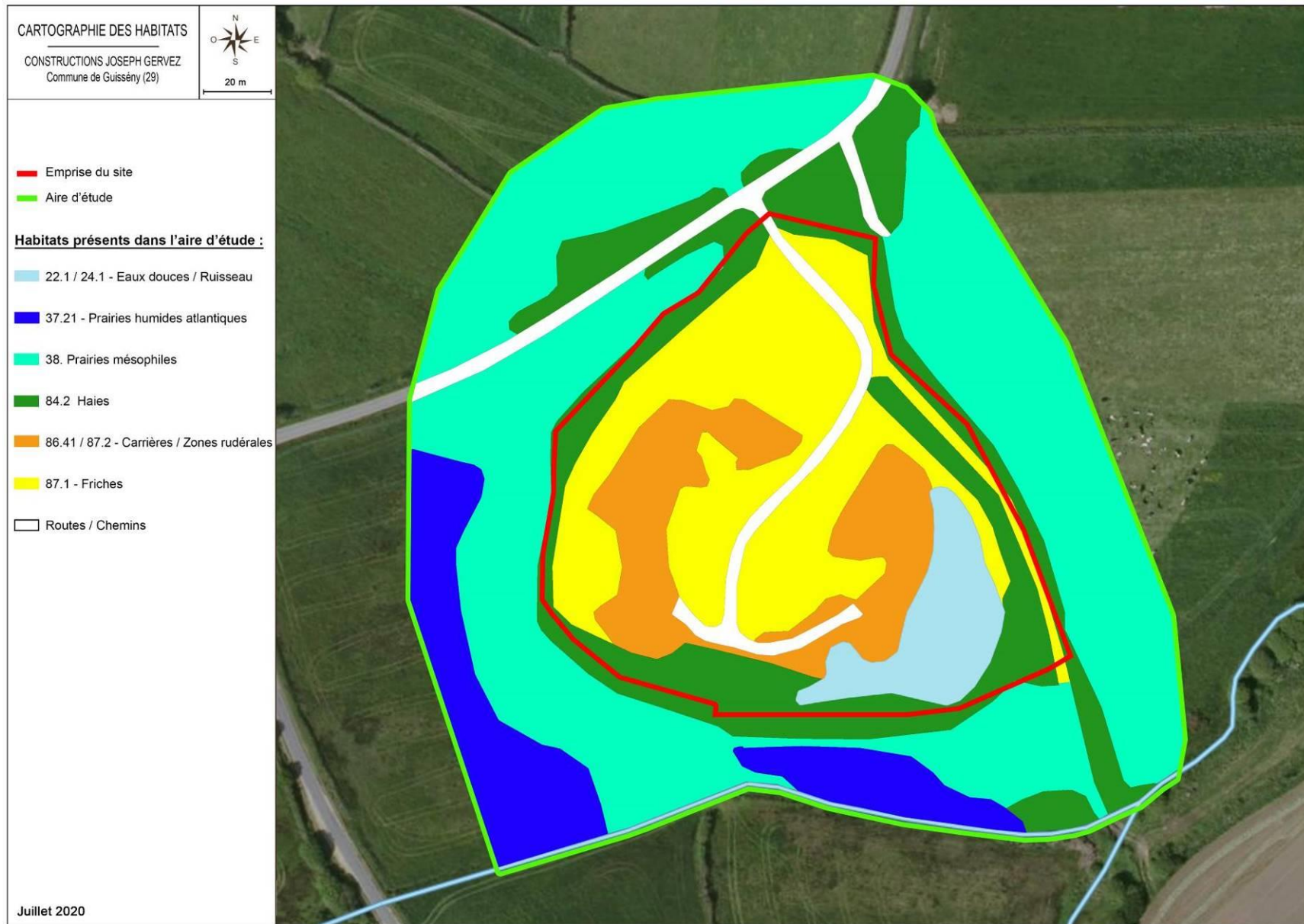
### V.1. Habitats naturels rencontrés dans l'aire d'étude du site

Plusieurs milieux naturels ont été recensés dans l'aire d'étude du site. Les observations sur le terrain ainsi que les relevés phytocénologiques ont permis de caractériser différents types d'habitats selon la typologie de référence CORINE Biotope (CB) et NATURA 2000.

Les habitats rencontrés dans l'emprise du site et à ses abords immédiats sont identifiés dans le tableau et la figure ci-après. Une version A3 de la cartographie des habitats est consultable en *Annexe I* de la présente étude.

**Tableau 3 : Habitats rencontrés dans l'aire d'étude du site**

Habitats rencontrés dans l'aire d'étude du site	Surface en hectare		
	Emprise site	Abords	Total
22.1 / 24.1 - Eaux douces / Ruisseau	0,17	0,04	<b>0,21</b>
37.21 - Prairies humides atlantiques	0	0,37	<b>0,37</b>
38.1 - Prairies mésophiles	0	1,76	<b>1,76</b>
84.2 - Haies	0,37 540 ml	0,38 470 ml	<b>0,75</b> <b>1 010 ml</b>
86.41 / 87.2 - Carrières / Zones rudérales	0,36	0	<b>0,36</b>
87.1 - Friches	0,70	0,01	<b>0,71</b>
Routes / Chemins	0,08	0,09	<b>0,17</b>
	<b>1,68</b>	<b>2,65</b>	<b>4,33</b>



**Figure 11 : Cartographie des habitats**

## 1. Descriptif des habitats

Le descriptif de ces habitats ainsi que les espèces floristiques associées sont présentés dans les pages suivantes.

### A. Eaux douces / Ruisseau (CB 22.1 / 24.1)

Habitats rencontrés dans l'aire d'étude du site	Surface en hectare		
	Emprise site	Abords	Total
22.1 / 24.1 - Eaux douces / Ruisseau	0,17	0,04	<b>0,21</b>

L'aire d'étude accueille un bassin issu des activités de la carrière. Localisé à l'Est du site, ce point d'eau accueille de la végétation hygrophile comme le Saule roux (*Salix atrocinerea*), la Renoncule peltée (*Ranunculus peltatus*) et la Persicaire flottante (*Persicaria amphibia*). Ce bassin présente des hauteurs d'eau variables en fonction de la saison mais n'excédant pas 3 mètres de profondeur.



**Bassin localisé à l'Est du site**

Au Sud de l'aire d'étude, on note la présence d'un ruisseau, affluent du Quillimadec. Ce ruisseau n'accueille pas de végétation spécifique.

### B. Prairies humides atlantiques (CB 37.21)

Habitats rencontrés dans l'aire d'étude du site	Surface en hectare		
	Emprise site	Abords	Total
37.21 - Prairies humides atlantiques	0	0,37	<b>0,37</b>

L'aire d'étude du projet accueille des prairies humides, localisées à l'Ouest et au Sud du secteur d'étude.

Ces prairies humides sont des milieux herbacés dont la dynamique est bloquée au stade prairial par l'action humaine. En effet, elles semblent régulièrement fauchées.

On y observe essentiellement une domination des joncs (*Juncus effusus*, *Juncus conglomeratus*), de l'Agrostide blanche (*Agrostis stolonifera*), de la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) et de la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*).



**Prairie humide atlantique localisées au Sud de l'aire d'étude**

### **C. Prairies mésophiles (CB 38.1)**

Habitats rencontrés dans l'aire d'étude du site	Surface en hectare		
	Emprise site	Abords	Total
38.1 - Prairies mésophiles	0	1,76	<b>1,76</b>

Des prairies mésophiles sont présentes aux abords du site. Ces prairies étant régulièrement fauchées ou pâturées, leur cortège floristique est très semblable.

Cet habitat se compose essentiellement d'espèces prairiales classiques telles que le Lotier commun (*Lotus corniculatus*), le Ray-grass anglais (*Lolium perenne*), le Trèfle des près (*Trifolium pratense*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la Pâquerette (*Bellis perennis*), mais également de quelques espèces de friches telles que la Grande oseille (*Rumex acetosa*) et la Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*).



**Prairie mésophile à l'Est de l'aire d'étude**

#### D. Haies (CB 84.2)

Habitats rencontrés dans l'aire d'étude du site	Surface en hectare		
	Emprise site	Abords	Total
84.2 - Haies	0,37 540 ml	0,38 470 ml	<b>0,75</b> <b>1 010 ml</b>

Des haies sont présentes en limite et aux abords du site délimitant les parcelles. Elles sont composées notamment par du Chêne pédonculé (*Quercus robur*), du Châtaigner commun (*Castanea sativa*) et du Noisetier (*Corylus avellana*).

On note aussi la présence d'une strate arbustive et herbacée avec principalement de la Ronce commune (*Rubus fruticosus*), du Prunellier (*Prunus spinosa*) et de la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*).



Haie localisée en limite du site

#### E. Carrières / Zones rudérales (CB 86.41 / 87.2)

Habitats rencontrés dans l'aire d'étude du site	Surface en hectare		
	Emprise site	Abords	Total
86.41 / 87.2 - Carrières / Zones rudérales	0,36	0	<b>0,36</b>

Les zones d'activité de la carrière sont représentées par des zones décapées, laissant la roche à nu, accueillant des zones rudérales et des zones de stockage de matériaux. Les activités du site étant faibles cela permet le développement de plantes rudérales comme le Mouron rouge (*Lysimachia arvensis*) et la Jasionne des montagnes (*Jasione montana*).



**Zone décapée localisée dans l'emprise du site**

**F. Terrains en friche (CB 87.1)**

Habitats rencontrés dans l'aire d'étude du site	Surface en hectare		
	Emprise site	Abords	Total
87.1 - Friches	0,70	0,01	<b>0,71</b>

Des friches sont présentes dans les zones de moindres activités de la carrière avec des espèces pionnières telles que l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), de la Ronce commune (*Rubus fruticosus*), du Cirse commun (*Cirsium vulgare*) et du Genêt à balais (*Cytisus scoparius*).



**Terrain en friche localisé dans l'emprise du site**

## **2. Bilan des habitats recensés**

Le site s'inscrit d'une façon générale dans un environnement agricole bocager marqué par la présence de la carrière de Kerléac'h.

Les habitats recensés dans l'aire d'étude sont communs. L'environnement local du site ne comprend pas d'habitats communautaires.

*L'intérêt écologique du secteur d'étude repose ici sur la présence d'un bassin et de friches contrastant avec les espaces agricoles bocagers locaux. Cette mosaïque de milieux offre un panel d'habitats susceptibles d'accueillir une faune tout aussi diversifiée.*

*Il est souligné toutefois qu'aucun habitat d'intérêt européen n'a été recensé dans l'aire d'étude du site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ. Les habitats inventoriés sont communs dans le département du Finistère.*



## V.2. Bilan des inventaires floristiques

---

Les inventaires floristiques ont été réalisés sur l'ensemble de l'aire d'étude du site. Au cours de cette étude, 81 espèces végétales ont été recensées. Les espèces floristiques inventoriées sont consultables en *Annexe III* de la présente étude.

Les cortèges floristiques observés dans l'aire d'étude du site sont principalement représentés par des espèces rudérales et de friches.

Les plantes recensées sont communes à très communes en région Bretagne. L'aire d'étude du site présente des enjeux floristiques faibles. Aucune espèce végétale bénéficiant d'un statut de protection réglementaire ou pouvant être évaluée comme particulièrement rare n'a été inventoriée (*cf. Annexe III*). Dans l'aire d'étude, la diversité floristique se concentre au niveau des friches.

A noter qu'une espèce potentiellement invasive, selon la liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne, a été recensée dans l'emprise du site. Il s'agit du *Buddleia de David* (*Buddleja davidii*) (2 pieds recensés).



Jasione des montagnes (*Jasione montana*)

## V.3. Bilan des inventaires faunistiques

---

Les résultats des investigations naturalistes sont présentés ci-après par groupe taxonomique. La localisation des espèces protégées recensées dans l'aire d'étude est présentée sur la figure ci-après. Une version A3 de la cartographie des espèces protégées est consultable en *Annexe II* de la présente d'étude.



**Figure 12 : Cartographie des espèces protégées**

## 1. Amphibiens

Trois espèces d'amphibiens ont été recensées dans l'aire d'étude. Celles-ci sont présentées dans le tableau suivant :

**Tableau 4 : Espèces d'amphibiens recensées dans le secteur d'étude**

Nom latin	Nom commun	LRF	LRR	Remarques
<b>Protection nationale – Arrêté du 19 novembre 2007 - Art.2</b>				
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	LC	LC	17 têtards et 10 mâles chanteurs recensés dans les eaux du fond du site. Aucune ponte observée.
<b>Protection nationale – Arrêté du 19 novembre 2007 - Art.3</b>				
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	LC	LC	5 larves et 12 adultes observés dans les eaux du fond du site. Aucune ponte observée.
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	LC	LC	4 larves recensées dans un fossé aux abords du site. 15 larves observées dans les eaux du fond du site.
<b>Nombre d'espèces observées</b>				<b>3</b>

*LC* : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible).

*LRR* : Liste rouge des amphibiens et reptiles de Bretagne.

*LRF* : Liste rouge des reptiles de France métropolitaine.

Les amphibiens du secteur d'étude utilisent le point d'eau, situé à l'Est du site et créé par les activités de la carrière, comme zone de reproduction. Aucun amphibien en phase terrestre n'a été observé dans l'emprise du site et ses abords.

Les amphibiens sont protégés en France par l'arrêté du 19 novembre 2007. Parmi les espèces dont la destruction ou la perturbation dans le milieu naturel est interdite (article 3), certaines bénéficient en outre d'une protection de leurs habitats de reproduction et de repos (article 2). Les espèces inscrites à l'article 5 bénéficient d'une réglementation limitée puisque seules la mutilation et la commercialisation sont interdites.

Selon la Liste rouge des amphibiens de Bretagne, les espèces recensées dans l'aire d'étude sont mentionnées « LC » (préoccupation mineure) dans la région.



**Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)**

## 2. Reptiles

Une espèce de reptiles a été observée dans l'aire d'étude. Celle-ci est présentée dans le tableau suivant :

**Tableau 5 : Espèce de reptiles recensée dans le secteur d'étude**

Nom latin	Nom commun	LRF	LRR	Commentaire
<b>Protection nationale – Arrêté du 19 novembre 2007 - Art.2</b>				
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC	3 adultes ont été observés au niveau d'une haie au Nord-Est du site.

*LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible).*

*LRR : Liste rouge des reptiles de Bretagne.*

*LRF : Liste rouge des reptiles de France métropolitaine.*

Le Lézard des murailles utilise une haie présente en limite et aux abords du site comme zone de repos et de reproduction.

Les reptiles sont protégés en France par l'arrêté du 19 novembre 2007. Parmi les espèces dont la destruction ou la perturbation dans le milieu naturel est interdite (article 3), certaines bénéficient en outre d'une protection de leurs habitats de reproduction et de repos (article 2). Les espèces inscrites à l'article 5 bénéficient d'une réglementation limitée puisque seules la mutilation et la commercialisation sont interdites.

Selon la Liste rouge des reptiles de Bretagne, l'espèce de reptiles recensée dans l'aire d'étude est mentionnée « LC » (préoccupation mineure) dans la région.

### **3. Oiseaux**

Les inventaires ornithologiques réalisés dans le secteur d'étude ont permis le recensement d'un cortège avifaunistique principalement composé de passereaux.

En France, la majorité des oiseaux sont protégés au niveau national par l'arrêté du 21 août 2015 modifiant l'arrêté du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Parmi ces oiseaux protégés, certaines présentent un intérêt patrimonial particulier. La détermination de la valeur patrimoniale d'une espèce a été établie sur la base des critères retenus dans le cadre de l'établissement d'une ZNIEFF (d'après *Elissalde-Videment et al. (2004)*).

Est considérée comme espèce patrimoniale, une espèce dont la préservation est justifiée par son état de conservation, sa vulnérabilité, sa rareté, et/ou les menaces qui pèsent sur les habitats dans lesquels l'espèce vit.

En ce sens, une espèce est dite « patrimoniale » à partir du moment où celle-ci présente un statut de conservation défavorable se traduisant par son appartenance à au moins l'une des catégories suivantes :

- Classes NT, VU, EN, CR ou EX sur la Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs de France.
- Espèce protégée au titre de l'Annexe I de la Directive Oiseaux.
- Population nicheuse nationale signalée en déclin.

Une espèce présentant une valeur patrimoniale forte cumule trois de ces critères.

**Tableau 6 : Espèces d'oiseaux recensées dans le secteur d'étude**

Nom latin	Nom commun	PN	DO1	ED	LRN	LRR	Espèce nicheuse		Valeur patrimoniale	Remarques	
							C	P			
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Art.3	-	Stable	LC	LC	-	x	-	-	
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Art.3	-	Stable	LC	LC	-	x	-	-	
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	Art.3	-	Stable	LC	LC	-	x	-	-	
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	Art.3	-	En amélioration	LC	NA	-	x	-	-	
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Art.3	-	<b>En déclin</b>	LC	LC	-	x	Faible	En survol sur le secteur d'étude	
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	Art.3	-	Inconnue	LC	LC	-	x	-	-	
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	-	Stable	LC	LC	-	x	-	-	
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	-	-	En amélioration	LC	DD	-	-	-	-	
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Art.3	-	<b>En déclin</b>	LC	LC	-	x	Faible	En survol sur le secteur d'étude	
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Art.3	-	En amélioration	LC	LC	-	x	-	-	
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	-	-	En amélioration	LC	LC	-	x	-	-	
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	Art.3	-	Stable	LC	LC	-	x	-	-	
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Art.3	-	En amélioration	LC	LC	-	-	-	-	
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-bœufs	Art.3	-	En amélioration	LC	LC	-	-	-	-	
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Art. 3	-	Inconnues	NT	LC	-	-	-	-	
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	-	Stable	LC	LC	-	x	-	-	
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	Art.3	-	En amélioration	LC	LC	-	x	-	-	
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Art.3	-	Stable	LC	LC	-	x	-	-	
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Art.3	-	Stable	LC	LC	-	x	-	-	
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Art.3	-	Stable	LC	LC	-	-	-	-	
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	-	Stable	LC	LC	-	x	-	-	
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-	En amélioration	LC	LC	-	x	-	-	
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Art.3	-	En amélioration	LC	LC	-	x	-	-	
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Art.3	-	<b>En déclin</b>	LC	LC	-	x	Faible	2 mâles chanteurs	
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	Art.3	-	En amélioration	LC	LC	-	x	-	-	
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Art.3	-	Stable	LC	LC	-	x	-	-	
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Art.3	-	<b>En déclin</b>	LC	LC	-	x	Faible	1 mâle chanteur	
<b>Nombre d'espèces observées</b>	<b>27</b>							<b>Nombre d'oiseaux à valeur patrimoniale</b>		<b>Forte</b>	<b>0</b>
									<b>Moyenne</b>	<b>0</b>	
									<b>Faible</b>	<b>4</b>	

Statuts :

**DZ** : Espèces déterminantes de ZNIEFF

**PN** : Protection nationale (Arrêté du 21 août 2015 modifiant l'arrêté du 29 octobre 2009).

**LRN** : Listes Rouges Nationales des oiseaux nicheurs (UICN) - *RE* : disparue ; *CR* : en danger critique ; *EN* : en danger ; *VU* : vulnérable ; *NT* : quasi-menacée ; *LC* : préoccupation mineure ; *NA* : non évaluée ; *DD* : données insuffisantes.

**LRR** : Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs de Bretagne - *RE* : disparue ; *CR* : en danger critique ; *EN* : en danger ; *VU* : vulnérable ; *NT* : quasi-menacée ; *LC* : préoccupation mineure ; *NE* : non évaluée ; *DD* : données insuffisantes ; *NA* : non applicable.

**ED** : Evaluation Directive Oiseaux – Population nicheuse en France (MNHN).

**DO1** : Annexe 1 de la Directive Oiseaux : Directive 79/409/CEE du Conseil, du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages (JO L 103 du 25.4.1979) : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale).

**C** : Espèce nicheuse certaine sur le secteur d'étude.

**P** : Espèce nicheuse probable sur le secteur d'étude (espèce observée en période de nidification dans un milieu favorable à sa reproduction).

Les espèces avifaunistiques rencontrées dans le secteur d'étude sont, pour l'ensemble, communes dans la région. Sur les 27 espèces recensées dans l'aire d'étude, 21 d'entre elles sont protégées par l'article 3 de l'arrêté du 21 août 2015 modifiant l'arrêté du 29 octobre 2009.

La grande majorité de ces espèces protégées peuvent utiliser les haies et les friches présentes dans l'aire d'étude comme zone de nidification.

Quatre d'entre-elles présentent un intérêt patrimonial faible dû au déclin de leur population au niveau national : le Pouillot véloce, la Buse variable, le Faucon crécerelle et le Troglodyte mignon (*cf. Annexe II*).

Selon la Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs de Bretagne, les espèces recensées dans l'aire d'étude ne sont pas menacées (mentionnées « LC » préoccupation mineure) dans la région.



**Buse variable (*Buteo buteo*)**

#### 4. Insectes

Les résultats des recensements entomologiques sur le secteur d'étude sont présentés dans les paragraphes ci-après.

##### A. Lépidoptères rhopalocères

Les papillons rhopalocères (papillons de « jour ») observés sur le secteur d'étude sont listés dans le tableau ci-après.

**Tableau 7 : Espèces de lépidoptères rhopalocères recensées dans le secteur d'étude**

Nom latin	Nom français	Statut de l'espèce	LRF
<i>Aglais urticae</i>	Petite tortue	Espèce non réglementée	LC
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	Espèce non réglementée	LC
<i>Colias crocea</i>	Souci	Espèce non réglementée	LC
<i>Vanessa cardui</i>	Belle Dame	Espèce non réglementée	LC
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	Espèce non réglementée	LC
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	Espèce non réglementée	LC
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou	Espèce non réglementée	LC
<i>Aglais io</i>	Paon du jour	Espèce non réglementée	LC
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	Espèce non réglementée	LC
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	Espèce non réglementée	LC
<b>Nombre d'espèces observées</b>			<b>10</b>

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible).

LRF : Liste rouge des lépidoptères de France métropolitaine.

Les 10 espèces de rhopalocères recensées ont été contactées principalement au sein des secteurs en friche et de prairies.

Aucune de ces espèces n'est protégée ou menacée au niveau national. En effet, ces espèces sont communes en France.



**Amaryllis (*Pyronia tithonus*)**



## B. Odonates

Les odonates observés dans le secteur d'étude sont listés dans le tableau ci-après.

**Tableau 8 : Espèces d'odonates recensés dans le secteur d'étude**

Nom latin	Nom français	Statut de l'espèce	LRF
<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	Espèce non réglementée	LC
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	Espèce non réglementée	LC
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	Espèce non réglementée	LC
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	Espèce non réglementée	LC
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	Espèce non réglementée	LC
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	Espèce non réglementée	LC
<b>Nombre d'espèces observées</b>			<b>6</b>

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible).

LRF : Liste rouge des odonates de France métropolitaine.

Les 6 espèces d'odonates recensées ont été contactées principalement au sein du point d'eau du site.

Aucune de ces espèces n'est protégée ou menacée au niveau national. En effet, ces espèces sont communes en France.



**Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*)**

## C. Coléoptères saproxyliques

Dans l'aire d'étude du site, aucun arbre ne présente des traces d'attaques de coléoptères saproxyliques. Par ailleurs, lors des investigations de terrain, aucun adulte de Grand capricorne ou d'une autre espèce de coléoptères saproxyliques protégés n'a été observé.

## 5. Mammifères

Les différentes investigations naturalistes effectuées dans le secteur d'étude ont permis le recensement de la mammofaune terrestre suivante.

**Tableau 9 : Espèces de mammifères terrestres recensées dans le secteur d'étude**

Nom latin	Nom français	Statut de l'espèce	LRF	LRR
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	Espèce non réglementée	LC	LC
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	Espèce non réglementée	NT	LC
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	Espèce non réglementée	NA	NA
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	Espèce non réglementée	LC	LC
<b>Nombre d'espèces observées</b>				<b>4</b>

*LRR : Liste rouge des mammifères de Bretagne.*

*LRF : Liste rouge des mammifères continentaux de France.*

*LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible).*

*NT : Espèce quasi-menacée.*

Les 4 espèces de mammifères terrestres observées dans le secteur d'étude ne disposent pas d'une protection nationale ou régionale. Selon la Liste rouge des mammifères de Bretagne, elles ne sont pas menacées dans la région.

A noter qu'aucun indice de présence (empreintes, fèces) de Campagnol amphibie ni de Loutre d'Europe n'a été observé dans le secteur d'étude.

Concernant la fréquentation du secteur d'étude par les chauves-souris, deux campagnes d'écoutes à l'aide d'un détecteur à ultrasons ont été réalisées. Ces écoutes nocturnes ont permis le recensement de l'espèce suivante.

**Tableau 10 : Espèce de chiroptères recensée dans le secteur d'étude**

Nom latin	Nom français	Statut de l'espèce	LRF	LRR	Remarques
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Protection nationale - Arrêté du 23 avril 2007 (Article 2)	NT	LC	Contacts au niveau des haies, du bassin et du ruisseau du secteur d'étude. Individus en activité de chasse. Pas de gîtes observés.
<b>Nombre d'espèces observées</b>					<b>1</b>

*LRR : Liste rouge des mammifères de Bretagne.*

*LRF : Liste rouge des mammifères continentaux de France.*

*LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible).*

*NT : Quasi-menacée.*

La Pipistrelle commune utilise les haies et le ruisseau du secteur d'étude ainsi que le bassin de la carrière comme zone de chasse. Les haies et le ruisseau constituent aussi un couloir de déplacement pour cette espèce.

A noter qu'aucun gîte potentiel pour cette espèce (arbres à cavité, bâtiments abandonnés et ouverts) n'a été observé dans le secteur étudié.

Parmi la mammofaune fréquentant le secteur étudié, seule l'espèce de chauve-souris recensée bénéficie d'un statut de protection. Cette espèce est protégée par l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007.

Selon la Liste rouge des mammifères de Bretagne, la Pipistrelle commune est mentionnée « LC » (préoccupation mineure) dans la région.

## **VI. Synthèse des enjeux**

---

La qualification des enjeux écologiques du secteur d'étude repose sur la prise en compte de plusieurs facteurs :

- la localisation des espèces et des habitats,
- la valeur des espèces et des habitats,
- le rôle de ces habitats (reproduction, alimentation, refuge...),
- la qualité de ces habitats (biodiversité, fonctionnalité, perturbations...).

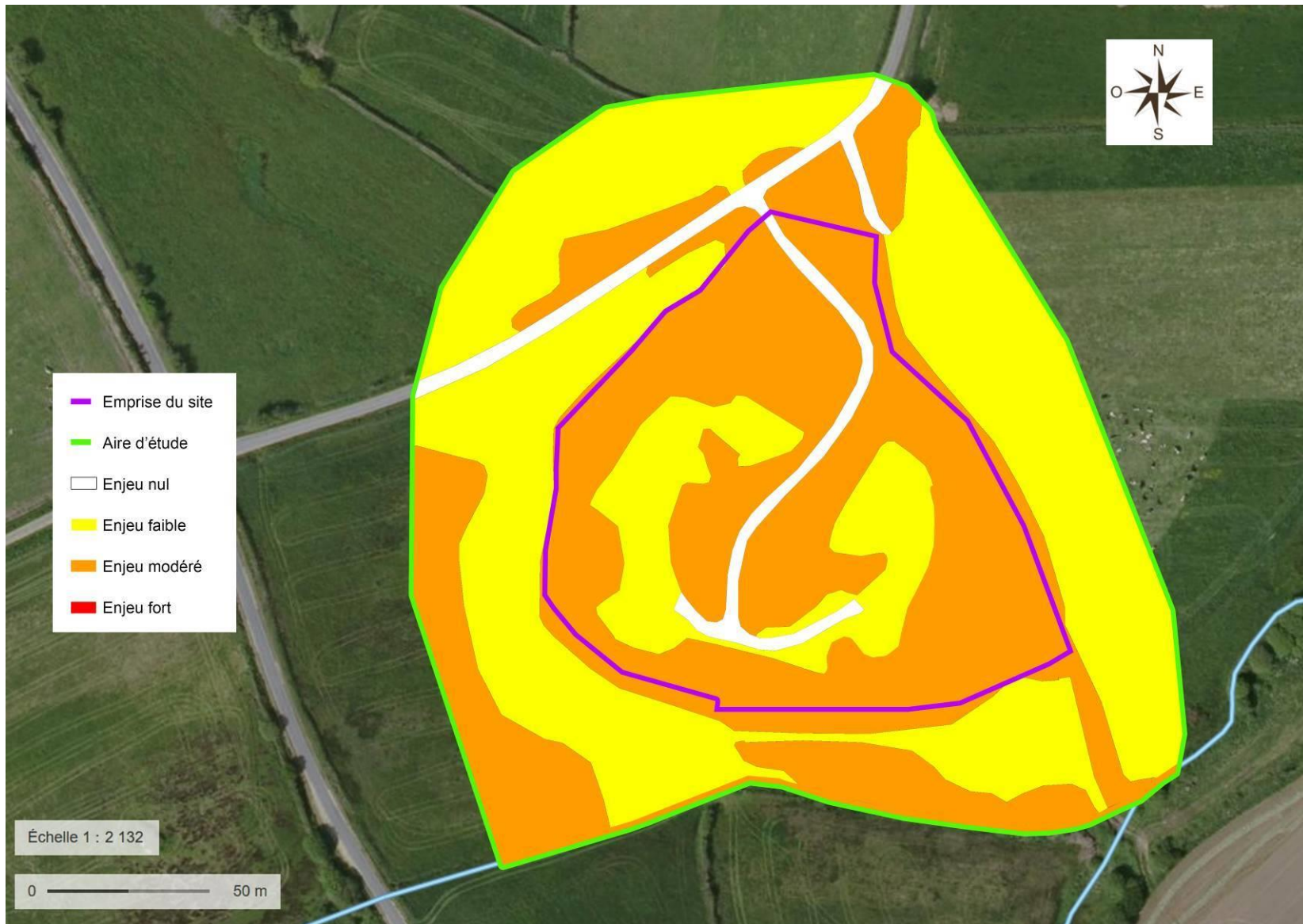
Le tableau suivant synthétise les enjeux pour les habitats et les différents groupes taxonomiques inventoriés.

**Tableau 11 : Enjeux écologiques de l'aire d'étude du site**

	<b>Emprise du site</b>	<b>Abords du site</b>
<b>Habitats</b>	Aucun habitat communautaire n'a été identifié dans l'emprise du site et ses abords.	
<b>Flore</b>	Espèces communes dans la région recensées dans l'emprise du site et ses abords.	
<b>Amphibiens</b>	3 espèces protégées recensées dans l'emprise du site : la Rainette verte, le Triton palmé et la Salamandre tachetée. Ces espèces sont communes dans la région. Le bassin présent dans l'emprise du site accueille la reproduction de ces espèces.	1 espèce protégée recensée dans l'emprise du site : la Salamandre tachetée. Cette espèce est commune dans la région. 1 fossé présent aux abords du site accueille la reproduction cette espèce.
<b>Reptiles</b>	1 espèce protégée recensée dans l'emprise du site et ses abords : le Lézard des murailles. Les haies présentes en limite du site sont utilisées par cette espèce comme zone de reproduction et de repos.	
<b>Oiseaux</b>	4 espèces d'intérêt patrimonial faible recensées dans l'emprise du site et ses abords : le Pouillot véloce, la Buse variable, le Faucon crécerelle et le Troglodyte mignon. Présence de haies et de friches dans l'emprise du site et ses abords pouvant accueillir la nidification d'espèces d'oiseaux protégées et patrimoniales.	
<b>Insectes</b>	Espèces communes recensées et absence d'indices de présence de coléoptères saproxyliques d'intérêt dans l'emprise du site et ses abords.	
<b>Mammifères</b>	1 espèce protégée recensée dans l'emprise du site : la Pipistrelle commune. Les haies et le ruisseau constituent une zone de chasse et un corridor de déplacement pour cette espèce. Aucun gîte estival ou hivernal pour les chiroptères n'a été observé au sein ou aux abords du site.	

**Enjeu fort**
 **Enjeu modéré**
 **Enjeu faible**
 **Enjeu nul**

La figure suivante localise les enjeux écologiques de l'aire d'étude du site.



**Figure 13 : Localisation des enjeux écologiques de l'aire d'étude du site**

## **Partie 4 - Incidences, impacts et mesures du site**

---

## I. Incidences du site sur les milieux naturels

---

### I.1. Incidences sur les milieux naturels protégés

---

Le site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ est localisé à 2,8 km de la zone Natura 2000 « Guissény ».

Les inventaires naturalistes réalisés en 2019 et 2020 n'ont recensés dans l'emprise du site aucune espèce ou habitat ayant conduit à la création de cette zone Natura 2000.

En revanche, une espèce (la Rainette verte) ayant conduit à la création de la ZNIEFF « Marais du Curnic et Dune du Vougo » a été recensée dans l'emprise du site. Cette espèce fera l'objet d'une mesure d'évitement (*cf. chapitre III*).

### I.2. Incidences sur la trame verte et bleue

---

L'emprise du site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ est localisée à proximité d'un corridor écologique de la trame verte et bleue recensée au niveau local, intercommunal et régional.

Le renouvellement de l'autorisation d'exploiter de la carrière n'impactera pas ce corridor constitué de boisements.

Le site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ n'aura ainsi aucune incidence sur les déplacements des espèces protégées (oiseaux, mammifères, amphibiens, reptiles) recensées dans le secteur d'étude.

## II. Analyse des impacts initiaux du site sur la faune, la flore et les habitats

---

Le site comprendra trois phases principales d'exploitation à savoir une phase de dévégétalisation d'une surface d'environ 0,5 ha (friches), une phase de découverte et une phase d'extraction. Ces trois phases présentent des impacts différents sur la faune, la flore et les habitats du secteur.

### Travaux préliminaires

Les travaux préliminaires aux extractions ont pour objectif de dévégétaliser, puis de décapier les couches superficielles, afin de mettre à nu le gisement exploité.

Ensuite seront réalisés les travaux de découverte qui consisteront à décapier les couches superficielles de la zone d'extraction, pour atteindre le gisement rocheux susceptible d'être transformé pour la commercialisation.

### Opérations d'extraction

Il s'agit de travaux d'extraction visant à extraire la matière première. Le matériau extrait ici est de la roche massive (granite).

L'extraction du gisement s'effectue actuellement par « grattage » à l'aide d'un godet à griffes installé sur le bras de la pelle à chenilles. Le gisement présent au sein de la carrière de Kerléac'h étant altéré, il se détache facilement de la paroi par des moyens mécaniques simples et ne nécessite pas la réalisation de tirs de mines.

## II.1. Impacts sur les espèces végétales

---

Aucune espèce floristique remarquable n'a été recensée dans l'emprise du site. La poursuite de l'exploitation de la carrière ne détruira pas par conséquent un habitat accueillant une flore protégée.

*En définitive, les impacts du site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ sur les espèces végétales occupant l'aire d'étude sont **non significatifs**. L'emprise du site n'accueille pas d'espèces végétales protégées.*

## II.2. Impacts sur les habitats

---

Aucun habitat communautaire n'a été recensé dans l'emprise du site. Les habitats recensés dans l'aire d'étude sont communs dans la région.

*En définitive, les impacts du site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ sur les habitats occupant l'aire d'étude sont **non significatifs**. L'emprise du site n'accueille pas d'habitats d'intérêt communautaire.*

## II.3. Impacts sur les insectes

---

Les insectes recensés dans l'aire d'étude du site sont communs. Aucune espèce inventoriée dans l'aire d'étude ne bénéficie d'un statut de protection.

*En conséquence, les impacts du site sur les insectes occupant l'aire d'étude sont **non significatifs**. L'emprise du site n'accueille pas d'insectes protégés.*

## II.4. Impacts sur les amphibiens

---

Lors des investigations de terrains, 3 espèces d'amphibiens protégées ont été recensées dans l'emprise du site : le Triton palmé, la Rainette verte et la Salamandre tachetée. Ces espèces restent cependant non menacées dans la région.

Le bassin du site accueille la reproduction de ces amphibiens. Sans mesures adéquates, cette zone de reproduction créée par les activités du site pourrait être impactée le projet de renouvellement de la carrière.

*En définitive, les impacts du site sur les amphibiens sont **modérés**. L'emprise du site accueille la reproduction de 3 espèces protégées d'amphibiens non menacées dans la région.*

## II.5. Impacts sur les reptiles

---

Lors des investigations de terrains, une espèce de reptiles protégée a été recensée dans l'emprise du site : le Lézard des murailles. Cette espèce reste cependant non menacée dans la région.

L'emprise du site accueille un milieu (haie) favorable au Lézard des murailles. Sans mesures adéquates, cet habitat pourrait être impacté par le projet de renouvellement de la carrière.

*En définitive, les impacts du site sur les reptiles sont **faibles**. L'emprise du site accueille une espèce protégée de reptiles non menacée dans la région.*



## II.6. Impacts sur les oiseaux

---

Quatre espèces d'intérêt patrimonial faible ont été recensées dans l'emprise du site et ses abords : le Pouillot véloce, la Buse variable, le Faucon crécerelle et le Troglodyte mignon.

Toutes les espèces d'oiseaux recensées dans l'emprise du site et ses abords ne sont pas menacées dans la région.

Les haies et les friches présentes dans l'emprise du site peuvent accueillir la nidification d'espèces d'oiseaux protégées et patrimoniales. Sans mesures adéquates, les oiseaux nidifiant dans ces milieux pourraient être impactés par le projet de renouvellement de la carrière.

*En définitive, les impacts du site sur les oiseaux fréquentant l'aire d'étude sont **faibles**. Les terrains du site constituent une zone de nidification pour des oiseaux protégés.*

## II.7. Impacts sur les mammifères

---

Les mammifères terrestres recensés dans l'emprise du site sont communs et ne bénéficient pas d'un statut de protection.

Concernant les chiroptères, une espèce a été recensée dans l'emprise du site : la Pipistrelle commune. Cette espèce, non menacée dans la région, utilise les haies et le bassin du site comme zone de chasse. Les haies sont aussi utilisées comme couloir de déplacement par cette espèce. Sans mesures adéquates, la Pipistrelle commune fréquentant le site pourrait être impactée par le projet de renouvellement de la carrière.

A noter qu'aucune zone de repos potentiel (gîte estival ou hivernal) pour cette espèce n'a été recensée dans l'emprise du site.

*En conséquence, les impacts du site sur les mammifères fréquentant l'aire d'étude sont **faibles**. L'emprise du site n'accueille pas de mammifères protégés.*

## II.8. Synthèse des impacts initiaux du site sur la faune, la flore et les habitats

Le tableau présenté ci-après synthétise les impacts initiaux du site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ sur la faune, la flore et les habitats du secteur étudié.

**Tableau 12 : Synthèse des impacts initiaux du site sur la faune, la flore et les habitats**

	<b>Impacts initiaux identifiés</b>	<b>Estimation des impacts</b>
<b>Flore</b>	Aucune espèce floristique protégée n'a été recensée dans l'emprise du site ou sur ses abords.	<b>NON SIGNIFICATIFS</b>
<b>Insectes</b>	Aucune espèce protégée présente dans l'emprise du site.	<b>NON SIGNIFICATIFS</b>
<b>Reptiles</b>	1 espèce de reptiles protégée, non menacée dans la région, recensée dans l'emprise du site : le Léopard des murailles. L'emprise du site accueille un milieu (haie) favorable au Léopard des murailles. Sans mesures adéquates, cet habitat créé par les activités de la carrière pourrait être impacté.	<b>FAIBLES EN L'ABSENCE DE MESURE</b>
<b>Mammifères</b>	1 espèce protégée, non menacée dans la région, recensée dans l'emprise du site : la Pipistrelle commune. Les haies et le bassin du site constituent une zone de chasse et/ou un corridor de déplacement pour cette espèce. Aucune zone de repos potentiel (gîte estival ou hivernal) pour cette espèce n'a été recensée dans l'emprise du site. Sans mesures adéquates, la Pipistrelle commune fréquentant le site pourrait être impactée.	<b>FAIBLES EN L'ABSENCE DE MESURE</b>
<b>Habitats</b>	Aucun habitat communautaire recensé dans l'emprise du site.	<b>NON SIGNIFICATIFS</b>
<b>Oiseaux</b>	4 espèces d'intérêt patrimonial faible recensées dans l'emprise du site et ses abords : le Pouillot véloce, la Buse variable, le Faucon crécerelle et le Troglodyte mignon. Présence de haies et de friches dans l'emprise du site pouvant accueillir la nidification d'espèces d'oiseaux protégées et patrimoniales. Sans mesures adéquates, les oiseaux nidifiant dans ces milieux pourraient être impactés.	<b>FAIBLES EN L'ABSENCE DE MESURE</b>
<b>Amphibiens</b>	3 espèces d'amphibiens protégées ont été recensées dans l'emprise du site : la Salamandre tachetée, la Rainette verte et le Triton palmé. Ces espèces restent cependant non menacées dans la région. L'emprise du site accueille un milieu (point d'eau) favorable à la reproduction de ces amphibiens. Sans mesures adéquates, cette zone de reproduction créée par les activités de la carrière pourrait être impactée.	<b>MODERES EN L'ABSENCE DE MESURE</b>

### **III. Mesures visant à éviter, réduire ou le cas échéant compenser les impacts potentiels du site**

---

Tout projet doit s'inscrire dans l'esprit de la doctrine ministérielle validée le 6 mars 2012 relative à la séquence « éviter, réduire et compenser » (principe ERC).

Ces mesures peuvent prendre la forme de :

- ✓ **Mesures d'évitement** : Ces mesures visent à supprimer totalement les effets négatifs du site sur son environnement, notamment par une modification de la nature même du site. Ces mesures sont recherchées en priorité.
- ✓ **Mesures de réduction** : Ces mesures visent à limiter les effets négatifs du site sur son environnement.
- ✓ **Mesures compensatoires** : Ces mesures n'ont plus pour objet d'agir directement sur les effets négatifs du site mais de leur offrir une contrepartie.

En complément de ces mesures, des mesures d'accompagnement (A) peuvent être préconisées afin d'améliorer l'efficacité ou de donner des garanties supplémentaires de succès environnemental aux mesures ERC proposées.




Dans le cadre du projet de renouvellement de la carrière de Kerléac'h, les mesures suivantes sont envisagées. Ces mesures sont synthétisées sur une figure consultable en fin de chapitre.

La présentation de ces mesures est établie selon le « *Guide d'aide à la définition des mesures ERC* » édité en janvier 2018 par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

## III.1. Mesures d'évitement

### Conservation des habitats favorables aux espèces protégées.




#### E1 - Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats

E	R	C	A	<p>Evitement « amont » Mesure prévue suite au bilan des investigations naturalistes et ayant conditionné la version du site tel que présenté dans la présente étude.</p>
<p> <b>Descriptif plus complet</b></p> <p>Les terrains du site accueillent des haies, des friches et un point d'eau, représentant une surface d'environ 0,7 ha, favorables aux espèces protégées fréquentant le site. Ces habitats sont utilisés comme zone de repos et/ou de reproduction par ces espèces patrimoniales. Dans le cadre de la poursuite d'exploitation du site, ces habitats seront conservés (cf. Figure 14).</p>				
<p> <b>Conditions de mise en œuvre / limites / points de vigilance</b></p> <p>Les secteurs à conserver seront signalés par l'exploitant au personnel évoluant sur la carrière. Cette information sera relayée au besoin par la mise en défens de la zone à préserver via l'installation de rubalise voir de panneaux le cas échéant.</p> <p>Prescriptions associées à l'application de cette mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de travaux au sein des secteurs à préserver.</li> <li>- Maintien et entretien des dispositifs de signalisation durant toute la durée de l'exploitation.</li> <li>- Information du personnel évoluant sur le site.</li> </ul>				
<p> <b>Modalités de suivi envisageables</b></p> <p>Vérification visuelle de l'intégrité des espaces « évités ». Vérification visuelle de l'existence effective et appropriée de la matérialisation des secteurs préservés ainsi que des prescriptions associées.</p>				

## III.2. Mesures de réduction

### Décalage des travaux de défrichement hors période de reproduction des espèces protégées

#### R1 - Adaptation de la période des travaux sur l'année

E	R	C	A	Réduction « temporel » Adaptation à la période de nidification des oiseaux.
 <b>Descriptif plus complet</b> <p>L'avancement du front d'exploitation du site détruira environ 0,5 ha de friches.</p> <p>La suppression de la végétation ne pourra être effectuée qu'en dehors de la période de reproduction des espèces protégées recensées sur le site. Ainsi, aucun de travaux de défrichement ne sera effectué entre février et septembre.</p>				
 <b>Conditions de mise en œuvre / limites / points de vigilance</b> <p>Le défrichement sera progressif car coordonné à l'avancement du front d'exploitation.</p> <p>Prescriptions associées à l'application de cette mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect de l'engagement quant à la période de défrichement de la végétation.</li> <li>- Information du personnel effectuant cette opération.</li> <li>- Accord préalable de l'exploitant en amont du lancement des travaux.</li> </ul>				
 <b>Modalités de suivi envisageables</b> <p>Suivi via l'établissement régulier du plan d'exploitation.</p>				

### III.3. Localisation de la mesure d'évitement

La figure ci-après localise la mesure d'évitement envisagée dans le cadre de la réalisation du présent projet.



Figure 14 : Localisation de la mesure environnementale envisagée dans le cadre du projet de renouvellement de la carrière

### III.4 Synthèse des impacts résiduels du site sur la faune, la flore et les habitats

Le tableau présenté ci-après synthétise les impacts résiduels, après application des mesures d'évitement et de réduction, du site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ sur la faune, la flore et les habitats du secteur étudié. Les espèces et les habitats non impactés par le site (flore, habitats, insectes) dans la synthèse des impacts bruts ne sont pas pris en compte dans la synthèse des impacts résiduels.

**Tableau 13 : Synthèse des impacts résiduels du site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ sur la faune, la flore et les habitats après la mise en place des mesures d'évitement et de réduction**

	Impacts initiaux identifiés	Impacts du site	Impacts résiduels après mesures
<b>Oiseaux</b>	4 espèces d'intérêt patrimonial faible recensées dans l'emprise du site et ses abords : le Pouillot véloce, la Buse variable, le Faucon crécerelle et le Troglodyte mignon. Présence de haies et de friches dans l'emprise du site pouvant accueillir la nidification d'espèces d'oiseaux protégées et patrimoniales.	<b>FAIBLES EN L'ABSENCE DE MESURES</b>	<b>NON SIGNIFICATIFS</b> <i>Conservation des friches et des haies favorables à la nidification des oiseaux. Décalage des travaux de défrichage hors période de nidification des oiseaux.</i>
<b>Reptiles</b>	1 espèce de reptiles protégée, non menacée dans la région, recensée dans l'emprise du site : le Lézard des murailles. L'emprise du site accueille un milieu (haie) favorable au Lézard des murailles.	<b>FAIBLES EN L'ABSENCE DE MESURES</b>	<b>NON SIGNIFICATIFS</b> <i>Conservation des haies favorables au Lézard des murailles.</i>
<b>Amphibiens</b>	3 espèces d'amphibiens protégées ont été recensées dans l'emprise du site : la Salamandre tachetée, la Rainette verte et le Triton palmé. Ces espèces restent cependant non menacées dans la région. L'emprise du site accueille un milieu (point d'eau) favorable à la reproduction de ces amphibiens.	<b>MODERES EN L'ABSENCE DE MESURES</b>	<b>NON SIGNIFICATIFS</b> <i>Conservation du point d'eau favorable à la reproduction des amphibiens. Décalage des travaux de défrichage hors période de reproduction des amphibiens.</i>
<b>Mammifères</b>	1 espèce protégée, non menacée dans la région, recensée dans l'emprise du site : la Pipistrelle commune. Les haies et le bassin du site constituent une zone de chasse et/ou un corridor de déplacement pour cette espèce. Aucune zone de repos potentiel (gîte estival ou hivernal) pour cette espèce n'a été recensée dans l'emprise du site.	<b>FAIBLES EN L'ABSENCE DE MESURES</b>	<b>NON SIGNIFICATIFS</b> <i>Conservation des haies et du point d'eau favorables à la Pipistrelle commune.</i>

### III.5. Mesures compensatoires

Au vu des impacts limités du site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ et des mesures environnementales mises en place, les impacts résiduels sur la faune, la flore et les habitats sont non significatifs et ne justifient donc pas la mise en place de mesures compensatoires.

### III.6. Bilan des impacts après mesures

En définitive, suite à l'application des mesures environnementales proposées, les impacts du site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ seront non significatifs sur les enjeux écologiques identifiés dans le secteur d'étude. En particulier, le site de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ n'aura pas d'impact significatif sur les espèces protégées recensées dans le secteur d'étude.

**En ce sens, la réalisation d'une demande de dérogation de destruction d'habitats protégés, de destruction d'espèces protégées ou de perturbation d'espèces protégées n'est pas nécessaire.**

### III.7. Mesures d'accompagnement

#### Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

##### A1 - Lutte contre le Buddleia de David

E	R	C	A	Action curative Eradication des pieds présents au sein du projet
---	---	---	---	---

##### Descriptif plus complet

Les inventaires botaniques réalisés dans le cadre de la présente étude ont mis en évidence la présence de deux pieds de Buddleia de David au sein de l'emprise du site. Les pieds de cette espèce seront arrachés et exportés vers des filières de traitement appropriées.



##### Conditions de mise en œuvre / limites / points de vigilance

Lors de l'arrachage, la plante et ses racines seront évacuées hors des terrains du projet pour éviter toute reprise par bouturage. Cette opération sera de préférence réalisée en hiver afin de ne pas contribuer à la dispersion des graines dans l'environnement et de ne pas perturber les espèces d'intérêt fréquentant les milieux.

##### Modalités de suivi envisageables

Vérification visuelle de l'absence de reprise des secteurs traités.



## Conclusion

---

La société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ envisage le renouvellement de sa carrière située au lieu-dit « Kerléac'h » sur la commune de Guissény (29).

Les prospections naturalistes réalisées en 2019 et 2020 ont permis la réalisation d'un inventaire de la faune, de la flore et des habitats dans l'emprise et aux abords du projet porté par la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ.

Les impacts initiaux du site apparaissent modérés pour les amphibiens, ces impacts étant liés à la présence d'un habitat favorable à la reproduction de ce taxon.

Les impacts initiaux du site apparaissent faibles pour les reptiles, les mammifères et les mammifères, ces impacts étant liés à la présence d'habitats favorables à ces taxons.

Le site n'aura en revanche pas d'impacts sur les insectes, la flore et les habitats recensés dans l'aire d'étude.

Les mesures environnementales envisagées (décalage des travaux de défrichage hors période de reproduction des espèces, conservation des habitats favorables aux espèces protégées) permettront aux populations d'espèces protégées fréquentant l'aire d'étude de ne pas être impactées à terme par les activités du site.

L'application de ces mesures garantira une bonne intégration du site dans son environnement.

## Bibliographie

---

### Ouvrages et études consultés

---

BLAMEY M., FITTER R., FITTER A. 2008 - *Guide des fleurs sauvages*. Editions DELACHAUX & NIESTLE. 7<sup>e</sup> édition. Paris.

CHAUMETON H., JUTIER S., 2008 – *Amphibiens et reptiles*. Editions ARTEMIS.

CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, 1979 - *Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des Oiseaux sauvages (Directive « Oiseaux »)*. *Journal Officiel des Communautés européennes du 25 avril 1979 (JOCE du 25/04/1979 ; dernière modification JOCE du 30/06/1996). Annexe I : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de protection spéciale)*.

DES ABBAYES H., CLAUSTRES G., CORILLION R., DUPONT P., 1971 – *Flore et végétation du massif armoricain*. Presse universitaire de Bretagne. Saint-Brieuc.

DIETZ C., HELVERSEN O., NILL D., 2009 – *Encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord*. Editions DELACHAUX & NIESTLE. Paris.

DIJKSTRA K. -D. B., 2007 - *Guide des libellules de France et d'Europe*. Editions DELACHAUX & NIESTLE. Paris.

DUQUET M., LESAFFRE G., HUME R., 2007 – *Oiseaux de France et d'Europe*. Edition LAROUSSE. Paris.

FARRER A., FITTER R., FITTER A., 1991 - *Guide des graminées, carex, joncs et fougères*. Editions DELACHAUX & NIESTLE. 2<sup>e</sup> édition. Paris.

FIERS, V., GAUVRIT, B., GAVAZZI, E., HAFFNER, P. et MAURIN, H., 1997. – *Statut de la Faune de France métropolitaine - Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques*. MNHN, Paris.

LEWINGTON R., TOLMAN T., 1999 - *Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord*. Editions DELACHAUX & NIESTLE. Paris.

UNPG, 2015 – *Guide des méthodes de diagnostic écologique des milieux naturels*. Paris.

### Sites internet

---

DREAL BRETAGNE : [www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)

INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL (INPN) : [inpn.mnhn.fr](http://inpn.mnhn.fr)

FAUNE-BRETAGNE : [www.faune-bretagne.org](http://www.faune-bretagne.org)

## **Annexes**

---

- Annexe I : Cartographie des habitats
- Annexe II : Cartographie des espèces protégées
- Annexe III : Inventaire botanique


## Annexe I : Cartographie des habitats

# CARTOGRAPHIE DES HABITATS

Constructions GERVEZ  
Commune de Guissény (29)




 Emprise du site


 Aire d'étude

## Habitats présents dans l'aire d'étude :


 22.1 / 24.1 - Eaux douces / Ruisseau

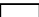
 37.21 - Prairies humides atlantiques

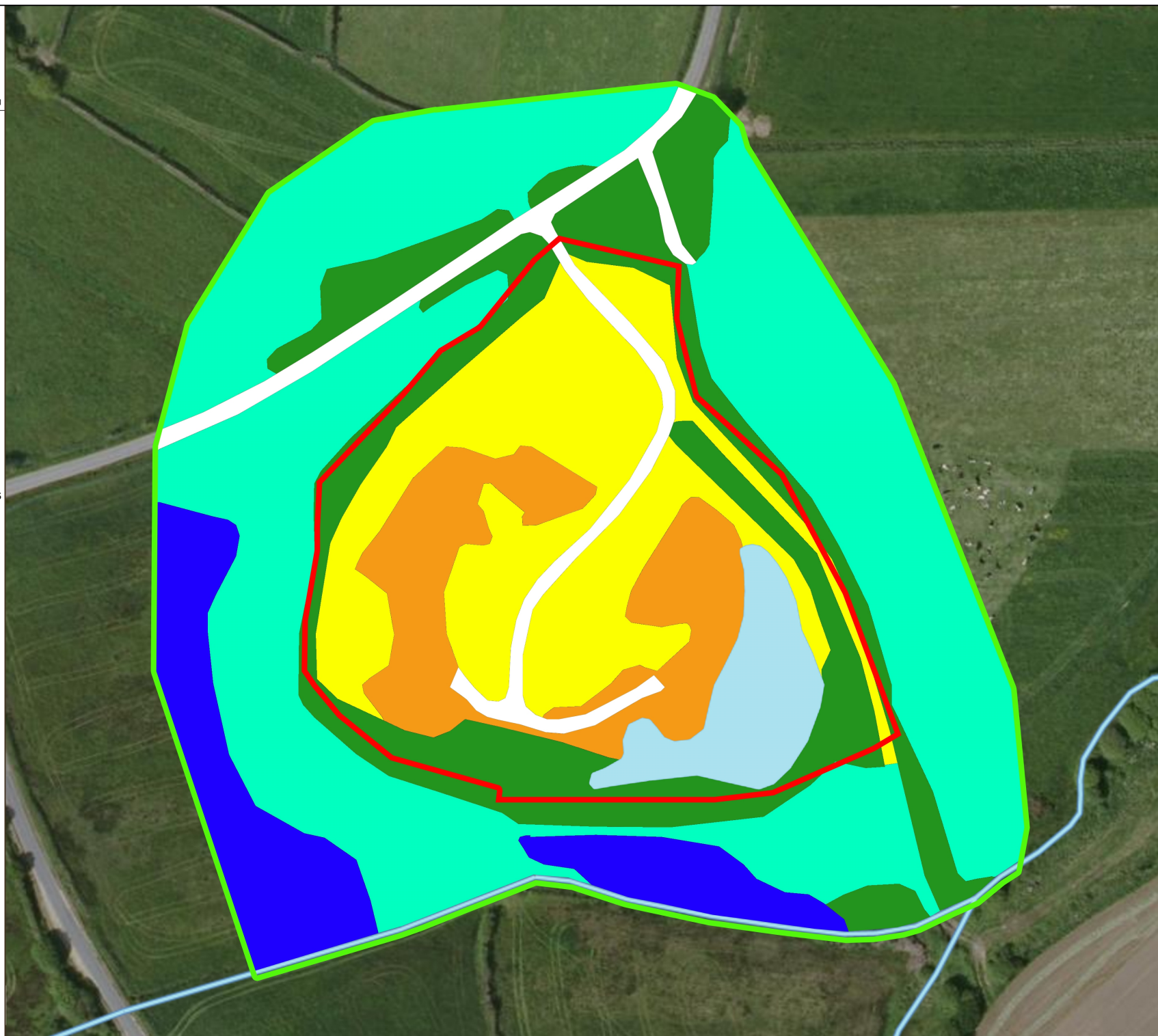
 38. Prairies mésophiles

 84.2 Haies

 86.41 / 87.2 - Carrières / Zones rudérales

 87.1 - Friches

 Routes / Chemins



## Annexe II : Cartographie des espèces protégées

*Note : Ne sont mentionnées sur la cartographie que les espèces protégées revêtant un intérêt patrimonial particulier.*



Point d'eau / Ruisseau

Emprise du site

Aire d'étude

**Espèces remarquables présentes  
dans l'aire d'étude**

● Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)

● Rainette verte (*Hyla arborea*)

● Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)

● Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)

■ Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

■ Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*)

■ Buse variable (*Buteo buteo*)

■ Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*)

■ Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*)



### Annexe III : Inventaire botanique

Nom latin	Nom commun	DH	DZ	PN	PR	ED	LRE	LRN	LRR	Remarques
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Aphanes arvensis</i>	Alchémille des champs	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Agrostis canina</i>	Agrostide canine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce commune	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Borago officinalis</i>	Bourrache officinale	-	-	-	-	-	LC	-	LC	-
<i>Bromus recemosus</i>	Brome à grappes	-	-	-	-	-	-	LC	DD	-
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia de David	-	-	-	-	-	-	NA	NA	Espèce invasive potentielle
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet commun	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier commun	-	-	-	-	-	LC	-	LC	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Cruciata laevipes</i>	Croisette commune	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Digitaria ischaemum</i>	Digitaire glabre	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Digitaria sanguinalis</i>	Digitaire sanguine	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Solanum dulcamara</i>	Douce-amère	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Rosa canina</i>	Eglantier des chiens	-	-	-	-	-	LC	LC	-	-
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute	-	-	-	-	-	LC	-	LC	-
<i>Prunus spinosa</i>	Épine noire	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Festuca rubra</i>	Fétuque rouge	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Geranium purpureum</i>	Géranium pourpre	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée scorodoine	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Urtica dioica</i>	Grande ortie	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Rumex acetosa</i>	Grande oseille	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-



<i>Jacobaea vulgaris</i>	Séneçon jacobée	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Jasione montana</i>	Jasione des montagnes	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	-	-	-	-	-	-	LC	LC	LC
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	-	-	-	-	-	-	LC	LC	LC
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	-	-	-	-	-	-	LC	-	LC
<i>Linaria repens</i>	Linaire rampante	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Leontodon saxatilis</i>	Liondent des rochers	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Convolvulus sepium</i>	Liseron des haies	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier commun	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Valerianella locusta</i>	Mâche doucette	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite	-	-	-	-	-	-	DD	LC	-
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Lysimachia arvensis</i>	Mouron rouge	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	-	-	-	-	-	-	LC	LC	LC
<i>Salix alba</i>	Osier blanc	-	-	-	-	-	-	LC	LC	LC
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	-	-	-	-	-	-	LC	LC	LC
<i>Persicaria amphibia</i>	Persicaire flottante	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Trifolium dubium</i>	Petit trèfle jaune	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Centaurium erythraea</i>	Petite centaurée commune	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir	-	-	-	-	-	LC	-	DD	-
<i>Plantago coronopus</i>	Plantain corne-de-cerf	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Hypochaeris glabra</i>	Porcelle des sables	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass anglais	-	-	-	-	-	LC	-	LC	-
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Ranunculus peltatus</i>	Renoncule peltée	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	-	-	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule roux	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Jacobaea vulgaris</i>	Séneçon jacobée	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Trifolium hybridum</i>	Trèfle hybride	-	-	-	-	-	LC	LC	-	-
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	-	-	-	-	-	LC	NA	LC	-
<i>Ervilia hirsuta</i>	Vesce hérissée	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-

<b>Nb d'espèces observées</b>	<b>80</b>
-------------------------------	-----------

Statuts :

**DH** : Directive Habitats-Faune-Flore (Directive 92/43/CEE).

**DZ** : Espèces déterminantes de ZNIEFF.

**PN** : Protection nationale (Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire).

**PR** : Protection régionale.

**ED** : Evaluation Directive Habitat – Etat de conservation.

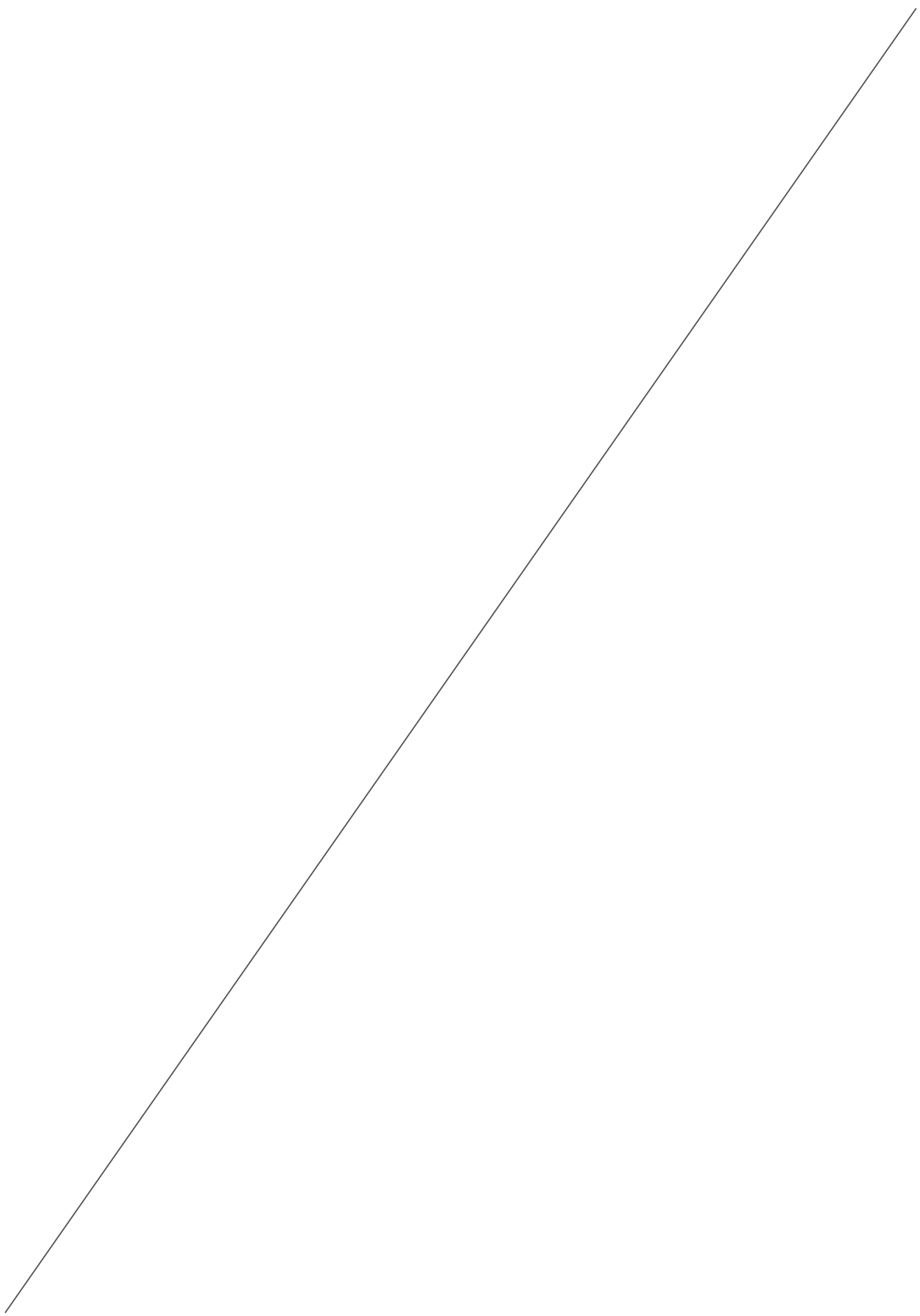
**LRE** : Liste Rouge Européenne des espèces menacées (UICN) - *RE* : disparue ; *CR* : en danger critique ; *EN* : en danger ; *VU* : vulnérable ; *NT* : quasi-menacée ; *LC* : préoccupation mineure ; *NA* : non évaluée ; *DD* : données insuffisantes.

**LRN** : Liste Rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine / Liste Rouge des orchidées de France métropolitaine - *RE* : disparue ; *CR* : en danger critique ; *EN* : en danger ; *VU* : vulnérable ; *NT* : quasi-menacée ; *LC* : préoccupation mineure ; *NA* : non évaluée ; *DD* : données insuffisantes.

**LRR** : Liste Rouge de la flore vasculaire de Bretagne - *RE* : disparue ; *CR* : en danger critique ; *EN* : en danger ; *VU* : vulnérable ; *NT* : quasi-menacée ; *LC* : préoccupation mineure ; *NA* : non évaluée ; *DD* : données insuffisantes.


## **ANNEXE 2 : FICHES DE MESURES DE BRUIT**

---



# CONTROLE DE LA SITUATION ACOUSTIQUE

<b>Client</b>	CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ
<b>Site</b>	Carrière de Kerléac'h - Guissény (29)
<b>Date</b>	23 octobre 2019

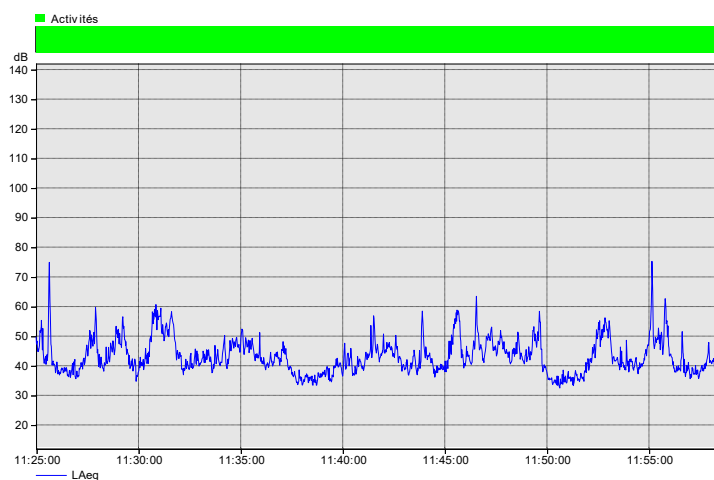
<b>Opérateur</b>	 <b>Thibaud PEHOURCQ</b>	Bureau d'études en environnement Pôle Expertise Réglementaire Campus de Ker-Lann 1 Rue Urbain Leverrier – 3510 BRUZ ☎ : 02 99 52 52 12 Fax : 02 99 52 52 11 ✉ : axe@goupeaxe.com
	<b>Normes</b>	NF S31-010 complétée par la Norme NF S31-010/A1
<b>Matériel</b>	Prise de mesures : <i>Sonomètres Brüel &amp; Kjaer - type 2250;</i> Traitement des données : <i>Logiciel Brüel &amp; Kjaer – Evaluator</i>	

**Station 1 : ZER – Kerléac'h**

**Période : Diurne**

## Bruit ambiant (activités)

Début	Fin	LAeq [dB]	LA50 [dB]	Durée	LAFmax [dB]	LAFmin [dB]
23/10/2019 11:24:58	23/10/2019 11:58:21	50,6	42,1	0:33:23	77,0	31,9

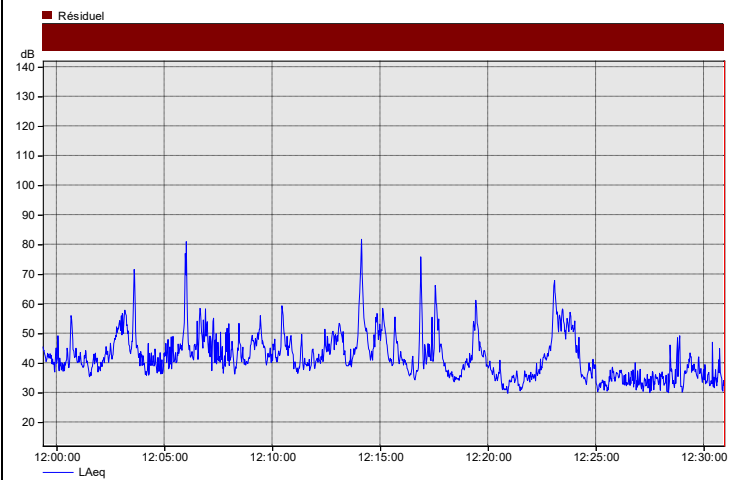


### Caractérisation des conditions météorologiques

T° : 15°C  
 Jour / Nuageux / Surface humide  
 Vent faible  
 Caractérisation : U2 / T2  
 Etat météorologique conduisant à une atténuation du niveau sonore.

## Bruit résiduel (Arrêt)

Début	Fin	LAeq [dB]	LA50 [dB]	Durée	LAFmax [dB]	LAFmin [dB]
23/10/2019 11:59:22	23/10/2019 12:30:57	56,0	40,8	0:31:35	83,2	28,7



### Caractérisation des conditions météorologiques

T° : 15°C  
 Jour / Nuageux / Surface humide  
 Vent faible  
 Caractérisation : U2 / T2  
 Etat météorologique conduisant à une atténuation du niveau sonore.

## Conditions de réalisation de la mesure

### **Ambiant :**

Bruits perceptibles du site contrôlé : pelleteuse  
 Bruits interférents : nature, oiseaux, circulation routière, activités agricoles

### **Résiduel :**

Bruits interférents : nature, oiseaux, circulation routière, activités agricoles

## Résultats

**Indicateur d'émergence retenu :** L<sub>50</sub>

**Niveau sonore ambiant :** 42,0 dB(A)


**Niveau sonore résiduel :** 41,0 dB(A)

**Emergence mesurée :** 1,0 dB(A)

(Rq : conformément à la norme, les niveaux sonores sont arrondis au 0,5 dB(A) le plus proche)

## CONTROLE DE LA SITUATION ACOUSTIQUE

<b>Client</b>	CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ
<b>Site</b>	Carrière de Kerléac'h - Guissény (29)
<b>Date</b>	23 octobre 2019

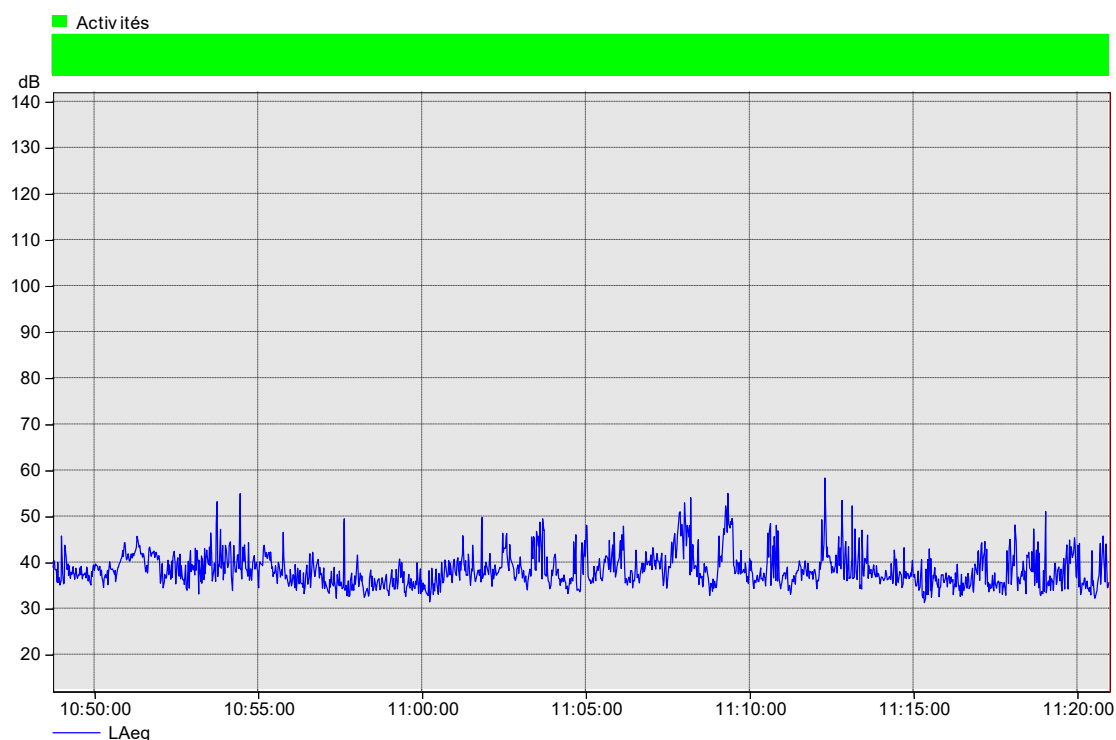
<b>Opérateur</b>	 <b>Thibaud PEHOURCQ</b>	<b>Bureau d'études en environnement</b> Pôle Expertise Réglementaire Campus de Ker-Lann 1 Rue Urbain Leverrier – 3510 BRUZ ☎ : 02 99 52 52 12 Fax : 02 99 52 52 11 ✉ : axe@goupeaxe.com
	<b>Normes</b>	
<b>Matériel</b>	Prise de mesures : <i>Sonomètres Brüel &amp; Kjaer- type 2250;</i> Traitement des données : <i>Logiciel Brüel &amp; Kjaer – Evaluator</i>	

**Station 2 : LP Sud**

**Période : Diurne**

### Bruit ambiant (activités)

Début	Fin	LAeq [dB]	LA50 [dB]	Durée	LAFmax [dB]	LAFmin [dB]
23/10/2019 10:48:44	23/10/2019 11:20:59	40,5	37,6	0:32:15	60,3	30,3



#### Caractérisation des conditions météorologiques

T° : 15°C

Jour / Nuageux / Surface humide

Vent faible

Caractérisation : U2 / T2

Etat météorologique conduisant à une atténuation du niveau sonore.

#### Conditions de réalisation de la mesure

##### **Ambiant :**

Bruits perceptibles du site contrôlé : pelleteuse

Bruits interférents : nature, oiseaux, circulation routière, activités agricoles

#### Résultats

**Indicateur retenu :** L<sub>Aeq</sub>

**Niveau sonore ambiant :** 40,5 dB(A)

(Rq : conformément à la norme, les niveaux sonores sont arrondis au 0,5 dB(A) le plus proche)